BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4065 du Mardi 22 Juin 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

INSTITUTIONS

Devant les députés, Anatole Collinet Makosso a présenté le programme de son Gouvernement

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, a présenté devant l'Assemblée nationale, le 21 juin dernier, la déclaration de politique générale de son Gouvernement, conformément à la Constitution.

Pour réaliser les neuf axes stratégiques du projet de société du Président Denis Sassou-Nguesso, *«Ensemble poursuivons la marche»*, il a dénombré 12 batailles: *«Primo: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans un peuple en bonne santé; secundo: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une politique économique rigoureuse et équilibrée; tertio: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo, sans une économie diversifiée pour une croissance inclusive; quarto: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une politique sociale juste et solidaire; quinto: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une culture créative; sexto: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une politique ambitieuse d'encadrement de la jeunesse; septimo: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans paix et sécurité; octavo: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une démocratie consensuelle; nono: Il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une diplomatie ambitieuse; décimo: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo, sans un environnement sain; undecimo: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo, sans une décentralisation effective; duodecimo: il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une bonne gouvernance».*

Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

ZAMBIE

Kenneth Kaunda, icône de la lutte de libération en Afrique australe, est décédé

(P.7)

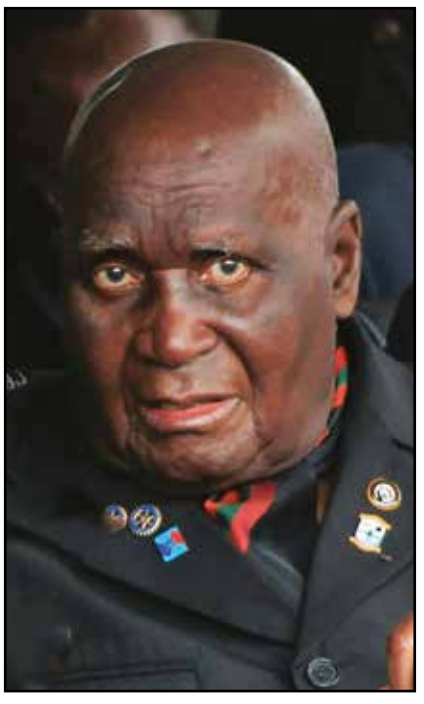

VISITE DES STRUCTURES SOUS-TUTELLE

Quand Hugues Ngouélondélé découvre l'inconfort et l'insalubrité!

(P.3)

EN VENTE

Deux parcelles jumelées de 800m², habitées, à Poto-Poto (arrondissement 3 de Brazzaville), à un bon prix.

Contact: 06 668 09 13/ 05 556 15 17

SESSION ECONOMIQUE DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Vers plus d'orthodoxie dans la gestion financière des structures d'Eglise

(P.8)

L'archevêque de Brazzaville entouré de l'archevêque coadjuteur (à gauche) et du modérateur du dernier jour

EDITORIAL: Autorité de l'Etat

CHU-B

Gilbert Mokoki appelé à être l'homme de la rupture

(P.3)

MAITRE ROSELEPIERRE NTAMBANI, NOTAIRE
985, avenue des Trois Martyrs Plateau des 15 ans, à côté d'Edmond Hôtel, Moungali Brazzaville, Tél.: 06 928 87 87/05 753 23 23
E-mail: roselepierrenotaire19@gmail.com, République du Congo

PREMIUM CAPITAL SECURITIES

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital de 300 000 000 millions F.CFA;
Sise à Brazzaville, 800, Rue Moukoukoulou, Plateau des 15 Ans, Moungali, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Suivant décision Extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société PREMIUM CAPITAL SECURITIES SAU, en date à Brazzaville du 07 Juin 2021, enregistré à la recette des Impôts de Ouenzé, à Brazzaville, le 08 juin de la même année; sous le Folio 104/6; no 0894, il a été pris des résolutions suivantes:

- Cession de la totalité des actions de la société par l'actionnaire unique au profit de Monsieur KINGA SATHOUD Devic Paul Junior ;

- Nomination de Monsieur MEFANE Yannick Michael en qualité d'Administrateur Général;

-Nomination de Monsieur YOKA IKAMA Raymond en qualité d'Administrateur Général Adjoint.

Le dépôt du procès-verbal a été effectué auprès du greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2021-D-00124.

Maître Rosele Pierre NTAMBANI, Notaire.

MATPATSON PETROLEUM SERVICES LIMITED CONGO BRANCH SUCCURSALE
Siège social: S/CPROSPER LESTER & PARTNERS, B.P.: 678, Avenue du Général de Gaulle, Immeuble CNSS, Appartement 202, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM:CG-PNR-01-2021-B21-00020

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 avril 2021, reçu le 26 avril 2020, au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire no 089/2021, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe Noire Centre), le 31 mai 2021, sous le numéro 3655, folio 98/20, il a été décidé l'immatriculation d'une succursale, régie par l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et les dispositions réglementaires en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

*** Dénomination sociale:** MATPATSON PETROLEUM SERVICES LIMITED CONGO BRANCH

*** Forme de la société:** Succursale

*** Siège social:** C/O Prosper Lester & Partners, B.P.: 678, Avenue du Général de Gaulle, immeuble CNSS appartement 202, Pointe-Noire (République du Congo)

*** Objet social:** La succursale a pour objet:
- l'exploration pétrolière et gazière;
- le forage et la production, et;
- toutes opérations industrielles, commerciales et/ou de services se rapportant à l'objet social

*** Durée de la société:**
02 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

Registre du Commerce et du Crédit Mobilier: CG-PNR-01-2021-B-21-00020

*** Administration de la succursale:**
Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 avril 2021, reçu le 26 avril 2020, au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire no089/2021, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 31 mai 2021, sous le numéro 3655, folio 98/20, les administrateurs ont notamment décidé de nommer en qualité de représentant légal, Monsieur Ilesanmi Francis

Registre du Commerce et du Crédit Mobilier: CG-PNR-01-2021-B21-00020.
En vue de compléter votre dossier, nous joignons à la présente, copie des documentssuivants:

* extrait de l'immatriculation de la société du Registre du Commerce e du Crédit Mobilier de Pointe-Noire;

* procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2021 en version anglaise ainsi que sa traduction française;

* fiche de renseignement, dûment complétée et signée.

Pour avis,

Le mandataire.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/ECG/DG/2021

POUR LA SELECTION DES SOCIETES D' ENTRETIEN – GARDIENNAGE – ACCEUIL - RESTAURANT

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection des sociétés d'entretien, gardiennage, accueil et Restaurant.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville l'Agence Ecobank moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées à la même adresse au plus tard le 25/06/2021 à 16 heures00.

Fait à Brazzaville, le 16/06/2021.

La Direction Générale

CHU-B

Gilbert Mokoki appelé à être l'homme de la rupture

«S'informer, toucher et identifier les problèmes»: tels sont les objectifs de la visite du ministre de la Santé, Gilbert Mokoki, le jeudi 15 juin dernier au centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), en proie à des difficultés qui minent son fonctionnement et entraînent des grèves. Le patron du département de la santé est allé toucher du doigt les réalités de la plus grande expertise médicale du pays qui ne jouit plus d'une bonne réputation au sein de la population qui l'a même débaptisée «CH-tue».

Pendant la visite

Dans le cadre de la prise en charge des malades de la COVID-19, *«on assiste quelques fois à un paradoxe: nous voyons le CHU-B transférer les malades vers les formations sanitaires de niveau inférieur»,* a déploré le ministre qui a exhorté les agents de santé à se faire vacciner contre la COVID-19.

«Il a été prouvé que le personnel de santé, de manière générale, n'adhère pas à la vaccination, alors qu'il est en contact avec beaucoup d'autres citoyens», a-t-il regretté.

Après la visite de certains services, le ministre a eu une rencontre avec le directeur général du CHU-B, Denis Bernard Raiche, assisté de son adjoint, le Dr Ulrich Judicaël Biez, les chefs de service et les syndicalistes, dans l'auditorium. Un moment d'échanges et de vérités.

Les syndicalistes ont demandé la résiliation du contrat avec l'Unité de santé internationale de Montréal qui, pour eux, est un *«impératif et non négociable»;* le départ de la directrice des ressources humaines, absente du Congo. *«Les travailleurs s'organisent de telle sorte que si elle revient, qu'elle soit chassée de la pire des manières»*; la réhabilitation du président de l'intersyndicale qui avait été chassé et licencié par l'équipe dirigeante actuelle du CHU-B, qui «refuse d'appliquer la décision de la commission de litige qui avait rendu le verdict en faveur du syndicaliste», ont-ils expliqué, tout en déplorant les mauvaises conditions de travail.

«Je pense que le propre d'un cadre, c'est de dire la vérité pour que les solutions soient apportées. Quand nous avons suivi certains responsables vous raconter les réalités de leurs services, c'est dommage qu'ils ne vous aient pas dit la vérité», a déclaré l'un des syndicalistes au ministre.

Très déterminé, le Pr Koua Mbon a voulu régler ses comptes avec le staff du CHU-B. Pour lui, le CHU-B est cabossé. *«Pour que l'hôpital fonctionne, il faut qu'il y ait une relation fusionnelle entre l'équipe managériale et le personnel. Il me semble que cette confiance a été rompue. Je ne sais pas si dans cette salle, il y a des gens qui sont contents de voir comment leur direction fonctionne. Une direction doit se faire respectée, elle ne doit pas être violente et irrespectueuse. Une direction doit être dirigiste»*, a-t-il affirmé.

Il a fait savoir que le CHU-B manque d'eau; qu'il compte un circuit électrique défectueux et son groupe électrogène n'est même pas automatique. Parmi les propositions, le Pr Koua Mbon a suggéré une gestion collégiale pour cette structure sanitaire. *«Je voulais, Mr le ministre, que vous soyez cet homme de la rupture»,* a-t-il renchéri.

Prenant la parole, le ministre a fait montre de pédagogie pour tenter de calmer les appétits et les passions des uns et des autres. Aux syndicalistes qui revendiquent la résiliation du contrat avec l'Unité de santé internationale de Montréal qui gère le CHU-B, il a demandé s'ils avaient vu et pris connaissance de ce contrat. *«Non»,* ont-ils répondu.

«C'est au Gouvernement d'apprécier et d'évaluer la mise en œuvre de ce contrat afin de décider s'il faut continuer ou non», a indiqué Gilbert Mokoki.

Pour lui, ce que vit le CHU-B aujourd'hui, est la conséquence d'une mauvaise option. *«Ne soyez pas catégorique. Je ne prends pas les décisions à partir des pressions de la rue»*, a fait remarquer le ministre, en paraphrasant le chef de l'Etat.

«Je suis venu toucher et identifier les problèmes. Il est hors de question que nous allions vers les extrêmes. Toute la vie aujourd'hui est une question de négociation. J'ai pris bonne note de tout ce que vous avez dit, laissez-moi le temps de répartir les traiter et ensemble, nous trouverons les solutions», a-t-il promis.

Pour effacer la mauvaise image dont jouit le CHU-B, le ministre a fait comprendre qu'il faut travailler ensemble pour commencer par transformer le service des urgences, véritable miroir du centre, dont les prestations ne sont pas à la hauteur des attentes des malades qui sont parfois abandonnés pendant des heures sans être consultés ou gardés dans le couloir, allongés sur les brancards où ils prennent leurs soins par manque de salles ou insuffisance de lits. Le service est souvent débordé et sa capacité d'accueil ne répond plus à telle enseigne que les accompagnateurs et les malades occupent le même espace, le hall de réception.

«Ensemble, a dit le ministre, *prenons l'engagement d'améliorer la réactivité dans l'accueil humanisé des patients par la formation du personnel. «Prévoir une trousse médicale d'urgence qui évitera aux accompagnateurs des malades de longues promenades parfois à des heures indues à la recherche d'un médicament même de première nécessité; mettre en place une pharmacie digne d'un établissement de ce nom; établir les liens fonctionnels entre le service des urgences du CHU-B et les formations sanitaires d'échelon inférieur dans la référence des cas; garantir aux malades la pratique des examens de laboratoire et de l'imagerie à n'importe quelle heure; assurer la disponibilité 24/24 du personnel médical spécialisé. Le constat est qu'une fois la nuit tombée, ce sont les médecins externes qui tiennent les services spécialisés sans encadrement. Ce n'est pas normal. Va-t-on continuer comme ça?»,* s'est interrogé le ministre.

Gilbert Mokoki s'est engagé à renforcer le plaidoyer à tous les niveaux pour que les moyens soient effectifs. *«Le contexte étant particulier, je sais compter sur votre fibre patriotique afin de comprendre de façon objective que le moment n'est pas aux revendications irréalistes»,* a-t-il dit.

Tout en reconnaissant la légalité des revendications syndicales, le ministre pense que l'intransigeance et la témérité syndicale sont un choix qui n'honore pas les femmes et les hommes ayant prêté le serment d'Hippocrate. *«Travaillons dans une parfaite complicité pour rechercher ensemble les solutions appropriées pour notre établissement»*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Autorité de l'Etat

Faut-il se réjouir que la restauration, partout, de l'autorité de l'Etat soit érigée en mantra chez tous nos ministres, à commencer par le premier d'entre eux? Faut-il constater qu'il y a bien un déficit d'autorité dans un pays où les milliards peuvent changer de poche et ne procurer aucune remarque contre l'audacieux à la main leste? Faut-il s'étonner, s'affliger ou se désespérer que les plus beaux discours de l'Etat n'aient produit jusqu'ici que la ritournelle de la condamnation verbale? Nous avons parlé de développement autocentré et autodynamique, nous avons parlé d'économie inclusive, de lutte contre les antivaleurs, de villages agricoles: tout cela, pour nous ramener au fort rappel par Mgr Ernest Kombo de l'impératif du Décalogue, même en politique. Tu ne tueras point, tu ne voleras point, tu ne mentiras point. Mais de quelque manière que nous la déclinions, cette liste raccourcie des Dix Commandements n'a vraiment jamais pris. Les adhésions ont toujours été de surface.

C'est pourquoi le nouveau Premier ministre, avec sa volonté de souligner que l'Etat n'a pas eu suffisamment de volonté de s'investir dans tous les domaines de nos vies citoyennes, vient s'inscrire à la suite d'une liste déjà longue de *«proclameurs»* véhéments. Que les hirondelles nous donnent à voir enfin des printemps au concret! Dire, le Congolais sait le faire; c'est faire qu'il ne parvient pas toujours à réaliser.

Mais, ne donnons pas l'impression que les politiques sont les seuls en cause. Que les bonimenteurs ne sont que les seuls membres des gouvernements: nous sommes, tous, englués dans la culture de la double parole, de la règle appliquée aux seuls autres, du dribble réussi et qui cesse d'être un dribble, tant que ça peut rapporter. Le Premier ministre se trouve à un poste incommode: tous les yeux sont braqués sur lui désormais. Même ceux qui ont volé dans les gouvernements précédents vont être ses contempteurs moralistes, ses plus féroces pourfendeurs sur le terrain de l'autorité de l'Etat.

Alors, que souhaiter: un Premier ministre qui nous laissera vaquer à nos petites magouilles comme toujours depuis la nuit des temps, ou un père fouettard qui, pour le coup, secouerait le cocotier et tant pis sur qui va tomber la noix? Nos espoirs ne sont pas dans la seule fermeté, mais aussi dans la volonté manifeste de réveiller la loi pour la mettre, enfin, au service du citoyen. Que les puissants intimidateurs ne s'en tirent pas toujours à bon compte. Pas de chasse aux sorcières, mais pas de complaisance invétérée non plus.

La tâche n'est pas facile, d'autant moins que le Premier ministre d'aujourd'hui est aussi le ministre d'hier. Les critiques sur la gabegie, la corruption, l'impunité et d'autres qualités rares contre le Gouvernement précédent le touchent aussi. Le tour de force sera d'opérer une mue et de ne pas se faire tout gentil, tout rassurant et conciliant avec les collègues d'hier. Dans *«autorité de l'Etat»,* tous les mots comptent.

Albert S. MIANZOUKOUTA

VISITE DES STRUCTURES SOUS-TUTELLE

Quand Hugues Ngouélondélé découvre l'inconfort et l'insalubrité!

En faisant la ronde des nouvelles structures sous-tutelle, le ministre de la Jeunesse et des sports, de l'Education civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, Hugues Ngouélondélé, ne s'attendait pas à découvrir un cadre de travail aussi dégradé à l'Inspection générale de la jeunesse et de l'éducation civique.

Hugues Ngouélondélé dans la cour de l'Inspection générale de la jeunesse et de l'instruction civique

Le ministre Hugues Ngouélondélé souhaitait s'assurer de visu des conditions de travail de ses collaborateurs. Et c'est ce qu'il a fait, mardi 15 juin dernier.

La visite qui a duré près de deux heures a permis aux personnels d'aborder des questions relatives à leurs conditions de travail et à leurs attentes, et de mettre en avant leurs expériences.

Première halte du ministre: l'Inspection générale de la jeunesse et de l'éducation civique. Constat: les collaborateurs ont l'air bien dans leur peau, mais leur cadre de travail n'est ni coquet, ni propre. Trois des cinq bâtiments, vétustes, traduisent l'inconfort des lieux. La plupart des agents sont dans la promiscuité. Dans la cour, l'espace vert est mal entretenu. Derrière le bâtiment principal, existe une poche d'insalubrité symbolisée par de hautes herbes et des détritus. Ici le mot *«salubrité»* serait vide de sens. Le ministre a dû interpeller ses collaborateurs sur cette situation.

Un immeuble héberge la direction générale de la formation qualifiante, deux^{ième} étape de la visite. Le cadre est certes propre, mais les agents travaillent dans des bureaux mal aérés. Ils n'ont pour cour qu'un couloir.

Le Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) est beaucoup mieux loti que les premiers sites visités par le ministre. Ses locaux sont dans un bel immeuble avec des vastes bureaux et un confort à nul autre pareil, au Plateaux des 15 ans.

Le ministre s'est dit disponible pour veiller à l'optimisation des conditions de travail des personnels, ainsi que celles d'évolution des cadres. Et il leur a traduit les défis et les urgences de leurs secteurs respectifs.

G.-S.M.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Établir un cadre juridique des marchés pour rassurer les investisseurs

Le Congo ne pourra pas atteindre l'objectif de la diversification économique sans remplir au moins trois conditions indispensables: le dialogue permanent public-privé, l'amélioration du climat des affaires et le perfectionnement du capital humain. C'est ce qu'a rappelé Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, vendredi 18 juin 2021, lors de sa prise de contact avec les acteurs du secteur privé.

Denis Christel Sassou Nguesso

«Le climat des affaires a été fortement éprouvé par la pandémie de COVID-19. Face à cette grave crise sanitaire sans précédent, aux conséquences désastreuses pour le monde du travail et la production de richesse, le Gouvernement avait pris un faisceau de mesures spécifiques en vue d'accompagner les entreprises et les opérateurs économiques dans leurs efforts destinés à amortir les effets engendrés par l'application des mesures barrières, retenues dans le cadre de la lutte contre ce fléau», a dit le ministre.

Sur le perfectionnement du capital humain, Denis Christel Sassou-Nguesso a indiqué qu'il reste encore beaucoup à faire. *«Nous en avons conscience et c'est pour cela que le dialogue entre nous doit être permanent, pour enrichir le corpus juridique inhérent à l'amélioration des performances de notre économie».*

La priorité du ministre est d'établir un cadre juridique relatif aux marchés des partenariats publics-privés pour rassurer les investisseurs et protéger leurs investissements. *«Nous allons privilégier la participation du secteur privé national en l'impliquant dans toutes les formes de partenariat public privé pour lesquelles il disposera de qualifications requises. L'objectif étant de favoriser l'émergence d'un véritable maillage de notre tissu économique diversifié et riche par une implication de nos compatriotes d'abord aux côtés de l'Etat ou avec des partenaires étrangers»*, a fait savoir le ministre.

Le président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville, Paul Obambi, a remercié le Premier ministre et, particulièrement, le Président de la République Denis Sassou-Nguesso pour avoir entendu la demande du secteur privé congolais pour la mise en place d'un ministère en charge du partenariat public-privé. Il a félicité le ministre tout en lui demandant de décentraliser le partenariat public-privé pour être avec la population dans la proximité.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

DEFENSE

Compatir avec les malades et prendre la mesure de l'état de l'hôpital central des armées

Dans le cadre des festivités relatives au 60e anniversaire de la création des Forces armées congolaises (FAC) et de la Gendarmerie nationale, le chef d'Etat-major général des FAC, le général de division Guy-Blanchard Okoi qui était à la tête d'une délégation constituée des membres du commandement de la Force publique, a effectué une visite guidée à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo de Brazzaville, le samedi 19 juin 2021.

Le général Okoi et les autres membres du commandement pendant la visite

Le but de cette visite était de manifester la compassion envers les malades internés dans cet hôpital. Mais également, de prendre la mesure de son état à savoir, le personnel et les structures, autrement dit, se rendre compte de la gestion du personnel que des structures. Le constat qui se dégage est que, l'hôpital est en train de faire peau neuve et de se mettre à l'heure du temps.

Le chef d'Etat-major général et les autres membres du commandement ont visité les départements de pédiatrie, de la médecine générale, ainsi que les services des urgences et de chirurgie. Partout où il est passé, le général Okoi a écouté attentivement les explications données par les différents responsables et prodigué des conseils aux uns et aux autres, tout en réconfortant les malades.

Parlant du fonctionnement de l'hôpital, le médecin-chef, le colonel Jean-Bertin Iloye, représentant son directeur, le médecin-général Pascal Ibata a fait savoir que l'hôpital est en pleine réhabilitation. *«Et dans cet élan, le triage, le service des urgences et la consultation ont déjà été réhabilités. Sous peu, il sera réhabilité les deux chirurgies A et B, la réanimation et le bloc opératoire. La visite du commandement est donc arrivée à point nommé pour booster cette réhabilitation»*, a-t-il relevé.

Dans cet hôpital, a-t-il ajouté, *«si nous faisons les statistiques, nous avons pratiquement 60 à 70% des civils que nous soignons et cela cadre bien avec le lien armée-nation prôné par nos autorités. Il faut noter aussi que nous avons la gratuité qui n'existe nulle part, sauf à l'hôpital central des armées. Hormis cela, nous continuons toujours à faire la gratuité totale de la césarienne, c'est-à-dire depuis l'hospitalisation jusqu'à la sortie. Je crois que dans toute la République, il n'y a que l'hôpital central des armées qui continue à appliquer le décret de cette gratuité»*, a-t-il assuré.

Alain-Patrick MASSAMBA

VIE DES PARTIS

La DDC invite le Gouvernement à combler les attentes des congolais

Dans le cadre de sa rentrée politique, la Dynamique pour le développement du Congo (DDC), mouvement politique que dirige Armand Mpourou, a tenu son assemblée générale le samedi 12 juin dernier pour examiner la situation socio-politique du pays. Une déclaration a été rendue publique dans laquelle la DDC dévoile son ambition et invite le Gouvernement à combler les attentes du peuple en enterrant définitivement les antivaleurs pour exceller dans la bonne gouvernance.

Armand Mpourou

La DDC a réaffirmé sa participation à la vie active de la nation. Partant du constat que la politique menée actuellement dans le pays ne donne pas les résultats attendus, qu'elle n'est pas à l'écoute des Congolais et ne répond pas non plus à leurs aspirations collectives. *«Nous avons souhaité créer ce rassemblement ouvert aux citoyens de tous horizons, quelle que soit leur origine sociale ou politique, refusant le fatalisme, le cynisme ou l'indifférence. Notre ambition est de proposer aux Congolais une alternative»*, souligne la déclaration.

Et de poursuivre: *«Nous croyons, au contraire, que les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés sont si graves que c'est le rassemblement de toutes nos énergies, au service du Congo et de l'intérêt général, que nous sommes pourrons à nouveau retrouver la maitrise de notre destin collectif».*

La DDC relève, par ailleurs, que le Congo réconcilié à l'intérieur sera plus fort à l'extérieur pour peser davantage sur la scène internationale. La DDC qui soutient le Président de la République dans ses choix, invite le Gouvernement à combler les attentes des Congolais. Elle a lancé un appel à ses militants et sympathisants pour tenir le bon bout dans leurs engagements aux idéaux du parti… d'avoir comme leitmotiv, la conquête du pouvoir par la voie démocratique.

Pascal-Azad DOKO

REMERCIEMENTS

Equateur Denis NGUIMBI, correspondant à La Semaine Africaine, Bernard MVOUTOU-MBILA, professeur de lycée à la retraite, Eugene NZOUSSI ATOS et Jacques MVOUENDE, conseillers sportifs à Dolisie, Jean-Didier NGOMA ADADA, commerçant détaillant, Adèle LOLO, couturière modéliste, Madeleine MILANDOU, commerçante, et les membres de la grande famille MIKAMBALA, du district de KIMONGO remercient toutes les personnes qui les ont assisté, moralement et financièrement, lors du décès de leur épouse, mère, tante Victorine PEMBE-BOUEYA, survenu le 6 Mai 2021 à l'hôpital général de Dolisie, des suites d'une longue et pénible maladie et portée en terre le 17 Mai 2021, au cimetière privé de Manganzi .

Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance. *«Que l'âme de la disparue repose en paix»*

trainis

Nos Prochaines Formations à Brazzaville & Pointe-Noire

Trainis: créateur de performance, accélérateur de carrière !

Module	Date de session	Durée	Horaires	Lieu	Tarif HT
Formations AfterWork					
Excel avancé: reporting et tableaux de bord personnalisés	01 au 03 Juill. 2021	3 jours	15h00 - 18h00	Brazzaville	75 000 XAF
Traitement comptable des factures	05 au 07 Juill. 2021	3 jours	15h00 - 18h00	Pointe-Noire	75 000 XAF
Amadeus : billetterie & réservation	12 au 16 Juill. 2021	5 jours	15h00 - 18h00	Brazzaville	150 000 XAF
Séminaires de formation en management					
La Fonction Secrétaire, Assistant(e) de Direction	01 au 03 Juil. 2021	3 jours	09h00 - 14h00	Pointe-Noire	450 000 XAF
Maîtriser la Gestion du Risque Achat	05 au 09 Juil. 2021	5 jours	09h00 - 14h00	Pointe-Noire	750 000 XAF
Tableaux de Bord RH: Techniques & Outils	05 au 09Juil. 2021	5 jours	09h00 - 14h00	Pointe-Noire	750 000 XAF

Contacts - Tel: (242) 06 623 59 77 / 04 056 60 33 Email: congo@trainis.com 09, Av. de la Mfoa, Imm. Yombo, 1er étage - Brazzaville, Congo www.trainis.com

CHAMBRE CONSULAIRE DE POINTE-NOIRE

Les chefs d'entreprises formés aux techniques de l'OHADA sur l'arbitrage et la médiation

La chambre consulaire de Pointe-Noire a procédé le vendredi 18 juin 2021 à Brazzaville, à la remise de certificats à une vingtaine de participants ayant pris part à la 5e session globale sur les Actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). En présence du président de la chambre de commerce de Pointe-Noire, Sylvestre Didier Mavouenzela; de l'ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne au Congo, Raul Mateus Paula et du directeur général du partenariat au développement au ministère du Plan, Aimé Blaise Nitoumbi.

Sylvestre Mavouenzela remettant le diplôme à une participante

Photo de famille

La Formation a porté sur les techniques de l'OHADA sur l'arbitrage et la médiation dans la gestion des conflits commerciaux, mais aussi de les aider les chefs d'entreprises à faire face aux contraintes administratives en milieu d'affaires.

Les formations OHADA, amorcées depuis le 20 octobre 2020, sont un axe majeur de la 2e composante de la 2e phase du Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE II), financé sur fonds européens et porté par la chambre consulaire de Pointe-Noire. Il comprend trois composantes: renforcement du secteur privé et développement durable des PME; amélioration du climat des affaires; et appui aux négociations commerciales et au renforcement de la compétitivité de l'économie.

Une 2e composante vise l'amélioration du climat des affaires, identifié comme l'un des obstacles à la diversification économique dont le PRCCE II veut être un accélérateur.

L'ambition inscrite au cœur de cette action est de permettre à un large pan du tissu entrepreneurial national d'être en cohérence avec les évolutions promues par les neuf (09) actes de l'OHADA. Lesquels, ont donné lieu à un parcours de neuf modules.

Pour le représentant de l'Union européenne, le secteur privé est la clé pour assurer le développement d'un pays. *«Cette formation y contribue. Pour être bien formé, il faut avoir une bonne formation»,* a-t-il déclaré.

«Pour que l'environnement des affaires soit amélioré, il faut que les entrepreneurs aient aussi la capacité de pouvoir résister aux tracasseries administratives», a fait savoir, quant à lui, Sylvestre Mavouenzela, président de la chambre consulaire de Pointe-Noire.

Il a remercié l'Union européenne pour son appui financier. Sylvestre Mavouenzela a malheureusement regretté le fait que beaucoup d'entrepreneurs n'adhèrent pas à ces formations qui, pourtant, sont gratuites. Le président de la Chambre de commerce de Pointe-Noire a appelé les participants à faire le plaidoyer auprès de ceux qui sont encore réticents afin de les amener à se former. *«Nous avons la chance d'avoir ces formations, profitons-en»*, a-t-il déclaré.

Engagée sur trois villes: Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville, la mise en œuvre de cet accompagnement est déjà créditée d'une moisson de 330 chefs d'entreprise et entrepreneurs formés. Au terme de cet effort, 500 acteurs de l'entreprise vont être initiés aux subtilités de l'OHADA.

A noter que la chambre consulaire de Pointe-Noire est un établissement public à caractère économique dont la mission est de soutenir le développement des entreprises en leur dispensant un accompagnement et une assistance adaptés à leurs besoins.

KAUD

COOPÉRATION

La Journée de l'Europe célébrée à Brazzaville sous le signe de la solidarité

L'Union Européenne a fêté jeudi dernier à Brazzaville la Journée de l'Europe. Dans la matinée, l'ambassadeur Raul Mateus Paula a fêté cette journée avec les membres de la société civile congolaise. Une manière de souligner que la coopération ne vaut que ce que valent les liens des peuples. Des représentants du Gouvernement congolais y ont pris part.

L'ambassadeur Raul Mateus Paula et la ministre Rosalie Matondo

Et dans l'après-midi, l'ambassadeur a offert un cocktail d'amitié à plusieurs institutionnels congolais et étrangers. La ministre Rosalie Matondo de l'Economie forestière, autre domaine de prédilection de la coopération entre l'Union et le Congo, était présente. Tout comme le président du Conseil supérieur de la liberté des communication, Philippe Mvouo, et des collaborateurs.

Le discours prononcé à l'occasion a été une manière de discours-bilan, au moment où, après quatre ans de service, l'ambassadeur Mateus Paula s'apprête à rejoindre le siège de cette organisation européenne, à Bruxelles, au terme de ses quatre ans de présence au Congo.

«Face au défi majeur de la relance des économies dans un monde post COVID, c'est à une crise économique et financière sans précédent, qu'un pays comme le Congo a à faire face. En effet, le poids accru de sa dette, rend d'autant plus fondamental la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires pour attirer des investissements et accélérer la diversification d'une économie largement dépendante des énergies fossiles. C'est une crise grave mais comme toute crise, elle représente également une opportunité pour permettre au gouvernement nouvellement nommé de s'atteler aux réformes énoncées par le Président SE Denis Sassou-Nguesso», a relevé l'ambassadeur européen.

Pour lui, *«l'Union Européenne au-delà de ses politiques internes, se veut davantage encore un acteur global majeur sur le plan international, en se positionnant en avant garde de la transition vers l'économie verte, du digital, de l'innovation et de la recherche scientifique ; c'est bien dans cet élan que des programmes tels que Erasmus et Horizon 2020, seront appelés à être renforcés.*

Dans ce monde en pleine mutation, l'Afrique, premier grand voisin de l'Europe, demeure naturellement une priorité absolue, comme ambitionné avec le nouveau cadre renforcé du partenariat stratégique Afrique Europe».

Avant de porter un toast aux liens de solidarité entre l'Europe et le Congo, le diplomate de nationalité portugaise mais né en Angola, et qui en était à son troisième poste africain à Brazzaville, s'est voulu rassurant : *«L'aventure européenne se poursuit. Nous pouvons en être convaincus, l'Europe solidaire et le partenariat avec l'Afrique et le Congo ne pourront qu'en sortir renforcés».*

A.S. MIANZOUKOUTA

Coup d'oeil en biais

La ville d'Oyo aussi a eu sa grève

Les uns après les autres, les hôpitaux du pays vivent au rythme des grèves. Après Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire, la ville du Président de la République Denis Sassou-Nguesso, Oyo, est entrée dans la danse. Vendredi 18 juin dernier, médecins, infirmiers et autres agents de l'hôpital général Edith Lucie Bongo Ondimba ont déclenché une grève générale, pour réclamer *«le paiement sans condition de 3 mois»* d'arriérés de salaire et *«la signature d'un protocole d'accord déterminant l'échéancier d'apurement des arriérés des salaires restants».* Néanmoins, un service minimum est observé. Au total, les agents de cet hôpital, le plus grand centre de toute la zone nord du pays, cumulent 7 mois sans salaire. Le mouvement de grève serait largement suivi.

Une autorité interpellée avec une importante quantité de viande de chasse

Une autorité roulant à bord d'un véhicule de marque Toyota BJ Pick-up double cabine, aurait été interceptée dans une localité du Niari par les agents des Eaux et forêts, malgré son refus d'être contrôlé en arguant de son statut. Une cargaison de viande de chasse d'espèces variées, dont certaines partiellement protégées, aurait été trouvée dans son véhicule. Selon une source, il a fallu l'aide de la Police pour maîtriser le responsable en question. Il aurait passé une nuit de garde à vue sous ordre de sa hiérarchie. Affaire à suivre.

Manguessa Ebome s'en va-t-en guerre contre les vendeurs et acheteurs de diplômes

Récemment, le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebome, de l'Enseignement technique et professionnel, a rencontré le directeur de l'Ecole nationale moyenne d'administration (ENMA) et celui de l'Ecole paramédicale Jean-Joseph Loukabou, pour un échange courtois, mais ferme. Il a prévenu faire la chasse aux délinquants qui vendent et achètent les concours d'entrée ou de sortie de leurs établissements respectifs et manifesté son intention d'instituer des commissions d'enquête et d'investigation. Depuis quelques années en effet, l'admission et la sortie aux concours des deux écoles donnent lieu à des marchandages financiers scandaleux. Le phénomène perdure, et il ne serait pas le seul fait des établissements d'enseignement.

La CEMAC, pessimiste sur l'avenir du Congo?

Dans le rapport 2020 de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) sur les réformes économiques, publié il y a quelques semaines, il ressort que le Congo, en particulier, est toujours empêtré dans ses difficultés budgétaires. L'institution note des carences en matière de mobilisation de recettes budgétaires dans le pays. « Si les Etats ont fait des efforts en matière de mobilisation des recettes non pétrolières, il y a eu des lenteurs au Congo ; lenteurs liées à ses négociations avec le Fonds monétaire international (FMI)», explique un expert de la CEMAC. De nombreux experts conseillent aux autorités de mener une lutte sans merci contre la grande corruption et les exonérations pour «optimiser le dispositif de recouvrement des recettes hors-pétrole».

Un geste d'une rare élégance

Parti pour payer un produit dans une pharmacie, un lecteur de notre journal a été agréablement surpris par l'attitude de la caissière. En effet, alors qu'il lui manquait 150 francs CFA, cette dernière lui a servi et demandé de revenir plus tard pour solder le reste. Ce geste risqué et d'une rare élégance mérite d'être salué à sa juste valeur. Car, on voit des pharmacies éconduire sans ménagement des clients pour 25 F CFA qui manquent.

Incendie près du viaduc de Talangaï, à Brazzaville

Les images étaient impressionnantes: un violent incendie s'est produit samedi 19 juin, près du viaduc de Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Le feu a pris dans une maison, puis dans une baraque en tôles. On s'est perdu en conjectures sur les causes de cet incendie. Le départ de feu a toutefois été identifié, une chambre à coucher. Les secouristes ont défoncé la grille fenêtre moderne, pendant que d'autres se battaient pour limiter les dégâts. L'hypothèse d'une cause accidentelle est pour le moment, privilégiée.

Les drôleries de Maurice Kiwounzou ''Maurel''

Personnage célèbre de l'après-guerre du 5 juin 1997 dans la partie sud de la capitale congolaise, le dynamique Maurice Kiwounzou ''Maurel'' n'est plus depuis presque un an administrateur-maire de l'arrondissement 1 Makélékélé à la tête duquel il est resté plus de vingt ans. Lorsque les gens parlent de lui, ce sont souvent ses méthodes cavalières et, surtout, ses humours qu'ils rappellent, par exemple son projet d'améliorer *« les conditions de vie des morts »* à la morgue de Makélékélé. C'était à l'époque où le système de froid de cette morgue était défaillant. Aujourd'hui, l'opinion s'interroge: mort ou vivant ? Il a ''ressuscité'' tant de fois.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

URBANISME

Le DURQuaP, prorogé pour terminer les travaux

Le projet Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQuaP), a tenu vendredi 11 juin dernier à Brazzaville, une conférence de presse. Les perspectives du projet étaient au cœur de la rencontre avec les journalistes.

Dan Horphet Ibiassi

Abordant le point sur la réception des ouvrages, Dan Horphet Ibiassi, responsable communication du DURQuaP a indiqué qu'au-delà de quelques réserves émises lors de la réception provisoire par la Commission nationale de réception des ouvrages finis, les travaux des infrastructures ont été exécutés selon les règles, aussi bien pour les voiries que pour le marché Soukissa. Les sociétés retenues sont en train de lever progressivement ces réserves, en vue d'une réception définitive des ouvrages, prévue un an après la réception provisoire. Le pourcentage de levée de réserve de façon globale, est actuellement estimé à au moins 87%. Concernant les voiries, par exemple, il est question de répondre aux desiderata des populations qui déplorent l'excès de vitesse des usagers et demandent l'installation des panneaux d'orientation, de signalisation et des ralentisseurs.
Après, le communicateur a rappelé qu'à l'initiative, le projet DURQuaP était conçu pour se terminer le 18 mai 2021. Mais, dans le cadre des activités planifiées, certaines n'ont pas pu arriver à leur terme; d'autres encore ont déjà été bouclées. En ce qui concerne le recrutement des consultants idoines, le temps a fait défaut. C'est ainsi qu'après la requête du Gouvernement auprès de son partenaire la Banque mondiale, le projet DURQuaP a été rallongé pour une durée de 13 mois, au lieu de 18 mois sollicités. Ceci, à compter du 19 mai 2021 pour se clore le 30 mai 2022. Ce qui permettra, aussi bien d'achever les travaux entamés, mais pas définitivement clos, que de débuter la construction des nouveaux ouvrages au programme: écoles, stade Tata Loboko, aire de jeux, marchés, etc.
Par la même occasion, le conférencier a appelé les bénéficiaires du projet au civisme. Il a souligné que l'exécution des travaux dans les différents quartiers précaires sélectionnés dans cette première phase a considérablement impacté positivement ces quartiers. Mais, certains habitants malintentionnés prennent le malin plaisir de détacher les pavés en les mettant dans leurs parcelles.
Dan Horphet Ibiassi demande aux populations de *«conserver les acquis. Nous en appelons au bon sens et à l'esprit citoyen des populations des quartiers bénéficiaires du projet. Elles doivent participer à l'idée de conserver ces acquis le plus longtemps possible»*, a-t-il martelé.
Courant avril dernier, la commission nationale de gestion des plaintes a fait le tour des quartiers. Elle a passé en revue toutes les situations conflictuelles et potentiellement conflictuelles susceptibles de naître de l'exécution des travaux, sur toute sa dimension. A ce stade, après traitement, 15 plaintes au niveau de Pointe-Noire méritent d'être indemnisées. A Brazzaville, il a été retenu, entre 200 et 230 plaintes qui vont être examinées. Un plan de réinstallation sur l'avenue Charles de Gaulle, une voie principale du quartier Mboukou (Pointe-Noire) qui n'avait jamais été prise en compte dans les évaluations préliminaires, sera comptabilisée. Donc, 195 personnes bordant cette voirie vont être indemnisées.
Dans le cadre des perspectives du projet, le conférencier a rappelé qu'initialement, il était prévu le pavage de 10 kilomètres de voirie par quartier, mais un concours de circonstance fait que jusqu'ici, au moins 5 kilomètres seulement ont été pavés. Dans la prorogation du projet, il est prévu un ajout de 2 kilomètres par quartier pour les ramener à 7 km. Dans cette même période, le marché de Tchiniambi, le stade Tata Loboko, l'aire de jeux de Soukissa, l'école la Sorbonne, le marché Moukoundzi-Ngouaka, entre autres, seront construits.

Marcellin MOUZITA

APV-FLEGT

Assurer la transparence pour une meilleure gouvernance forestière

Le Comité conjoint de mise en œuvre (CCM) de l'accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) entre l'Union européenne et le Congo a tenu sa treizième session au ministère de l'Economie forestière, à Brazzaville du 2 au 3 juin 2021. Les travaux qui se sont déroulés en deux phases: la phase technique pour les experts et la phase politique, ont été coprésidés par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière et Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne au Congo, en présence de Mme Ariane Yannick Rasoarimana, représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Congo.

Photo de famille à la fin des travaux

Le but a été de faire le bilan des activités réalisées depuis la dernière session tenue en novembre 2020, d'évaluer le niveau de performance atteint, le suivi des précédentes recommandations et d'analyser l'état d'avancement du plan de travail annuel 2021.
Les résultats atteints ont montré que des progrès ont été réalisés, avec la finalisation du travail préparatoire pour l'élaboration des textes d'application de la loi portant code forestier. Parmi les avancées, on a également noté la poursuite de l'observation indépendante des forêts par la société civile, visant à la certification à la norme ISO 9001: 2015 relative, un label de qualité. L'accent a aussi été mis sur le déploiement du Système informatisé de vérification de la légalité et de traçabilité des bois (SIVL), avec un regard particulier sur la situation du bois congolais sur le marché européen en particulier, en 2020.
Mme Ariane Yannick Rasoarimanana a indiqué que depuis 2010, la FAO a financé 20 projets pour un montant global de 1,2 millions de dollars américains. *«La FAO a pour ambition de contribuer activement à la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et à l'amélioration de la gouvernance du secteur, avec pour objectif final, une gestion durable de nos forêts et le développement socioéconomique des populations congolaises»*.
«Cette session a permis de présenter les avancées réalisées au cours de cette année et les défis à relever. Le principal défi réside dans le plein déploiement du système informatisé de vérification de la légalité et de traçabilité des bois. Cet outil est fondamental pour assurer la transparence escomptée dans le secteur et contribuer à une meilleure gouvernance forestière», a souligné pour sa part Raul Mateus Paula.
Mme Rosalie Matondo a assuré que *«l'un des enjeux de la session en rapport avec le système informatisé de vérification de la légalité et de traçabilité des bois, porte sur le déploiement des modules fiscalité et légalité, dont la mise en service garantit la sécurité des recettes de l'Etat, d'une part, et la délivrance des certificats de légalité à blanc aux entreprises forestières, d'autre part»*.
Le FLEGT est une initiative lancée en 2003 par l'Union européenne pour faire obstacle à l'exploitation forestière illégale et au commerce de bois qui en découle. Le Congo a été l'un des premiers pays à signer cet accord le 17 mai 2010. L'entrée en vigueur était le 1er mars 2013.

Philippe BANZ

ETAT CIVIL

Des lacunes à corriger

Bénéficiaire de l'appui de la Coopération canadienne, dans sa première phase en cours de réalisation dans 8 pays du monde, le Congo a initié une étude socio-anthropologique sur les normes sociales et perspectives genre en matière d'enregistrement des faits d'état civil (naissances, mariages et décès). Celle-ci a été effective dans 3 communes choisies sur 5: Brazzaville, Pointe-Noire et Sibiti dans le département de la Lékoumou. L'atelier de présentation et de validation de cette étude a été organisé par le ministère de l'Administration du territoire, de la décentralisation et du développement local en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) du 16 au 17 juin 2021.

Les officiels et les organisateurs

C'est Jacques Essissongo, préfet, directeur général de l'administration du territoire qui a ouvert les travaux en présence de Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba, représentant résident de l'UNFPA. Déterminer les facteurs pouvant entraver des faits d'état civil, apprécier le niveau de connaissance de l'importance de la déclaration des faits d'état civil pour la population, tels ont été les objectifs de cet atelier.
En dépit des progrès réalisés en matière de culture de l'état civil, a souligné le représentant résident de l'UNFPA, d'importants et nombreux efforts restent à faire en Afrique. Si la situation est moins criarde en ce qui concerne les naissances qui sont déclarées dans les délais dans 22 pays sur 39, soit 54,4% des pays africains ayant répondu à une enquête de la commission économique pour l'Afrique en 2015, elle est moins reluisante pour les décès et autres faits d'état civil. Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba a indiqué qu'au Congo, à ce jour, le système d'état civil semble mieux fonctionner dans les centres urbains et grands chefs-lieux des entités administratives. *«En termes de modernisation, seules trois communes, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie disposent d'un système informatisé d'enregistrement des faits d'état civil dont il nous revient de renforcer les acquis. Dans l'ensemble du territoire national, l'offre des services d'état civil pourrait être proportionnellement inadéquate par rapport à la demande effective et potentielle en raison de plusieurs facteurs»*, a-t-il déclaré.
Pour sa part, Jacques Essissongo a relevé que malgré l'existence des dispositions coercitives qui répriment la non déclaration des faits d'état civil, l'enregistrement de ces faits n'est toujours pas exhaustif et ne permet pas de produire des statistiques vitales complètes au Congo. Ce qui justifie l'étude menée depuis décembre 2019.
Le système d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil (CRVS) devra, pour être en harmonie avec les recommandations de la conférence des ministres africains chargés de l'état civil, sortir du code de la famille afin de disposer le pays d'une loi spécifique sur l'état civil. *«Le Gouvernement s'y emploie et a déjà initié deux avant-projets de loi: le premier porte sur le régime de l'état civil au Congo et le second, instituant une procédure spéciale de déclaration et d'enregistrement des naissances, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance. L'idéal, dans un futur très proche est non seulement d'avoir au Congo, un système d'état civil performant, solide, exhaustif et permanent, maillé sur tout le territoire national, mais aussi, de répondre à court terme, à l'épineuse question des milliers de personnes mineures»*, a-t-il dit.
Au cours de cet atelier, les participants ont formulé des suggestions et des recommandations en vue de l'enrichir.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR L'EMPLOYABILITÉ (PDCE)

Le ministre s'imprègne de l'unité de gestion

Pour bien comprendre le fonctionnement du département dont il a désormais la charge, Hugues Ngouélondélé, ministre de la Jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi a visité mardi 15 juin 2021 l'unité de gestion du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) relevant de son ministère. Il a été accueilli par son coordonnateur Auxence Léonard Okombi.

Le ministre Hugues Ngouélondélé et Auxence Léonard Okombi visitant l'unité de gestion du PDCE

Après avoir visité cette unité de gestion en passant par des bureaux, le ministre Hugues Ngouélondélé a souligné: *«Je viens de prendre un département. Il est important pour moi de venir voir dans quelle condition travaillent les collaborateurs. Je suis venu prendre contacte avec les autres, parler avec eux, les écouter et puis avancer ensemble pour continuer la marche»*.
«Le PDCE est un projet du Gouvernement financé par la Banque mondiale. A l'étape actuelle, ce projet est dans sa phase de financement additionnel. C'est un projet qui a commencé depuis 2014 et qui aujourd'hui finance 100 plans d'affaires des jeunes. Une 3e cohorte des jeunes sera lancée et va enrôler 5000 jeunes pour des formations sur Brazzaville et Pointe-Noire», a indiqué Auxence Léonard Okombi.
Le coordonnateur du PDCE attend du ministre la poursuite du travail déjà amorcé. *«L'avenir de ce Projet est de le transformer progressivement au programme pour que celui-ci ne s'arrête pas seulement sur Brazzaville et Pointe-Noire, mais s'étendre sur l'ensemble du territoire national»*, a-t-il dit.
Le PDCE vise à promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entreprenariat pour les jeunes vulnérables vivant en zones urbaines et périurbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire. Dans sa phase initiale, ce Projet devrait bénéficier à 15 000 jeunes avec la prise en compte du genre. Après sa restructuration intervenue en février 2017, la cible du projet a été ramenée à 6500 jeunes à former. Pour tenir compte de la demande de plus en plus croissante des jeunes aux offres de formations délivrées par le PDCE, cette cible a été à nouveau réévaluée pendant les négociations du financement additionnel en 2019 pour la fixer à 10.000 jeunes formés.

A.N'K-K

ZAMBIE

Décès de Kenneth Kaunda, premier Président

Le premier président de la Zambie, Kenneth Kaunda, père de l'indépendance de l'ancien protectorat britannique qu'il dirigea pendant 27 ans, est mort, jeudi 17 juin 2021, à l'âge de 97 ans, des suites d'une maladie de la pneumonie dans un hôpital militaire de la capitale Lusaka. Un deuil national de 21 jours a été décrété.

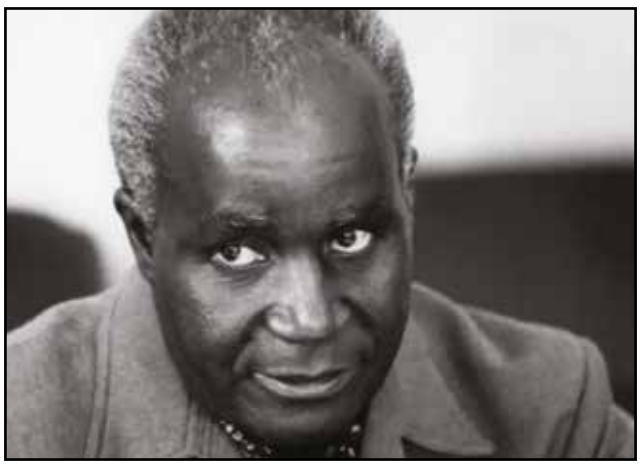

Kenneth Kaunda

Kenneth Kaunda était surnommé le *«Gandhi africain»* pour son militantisme, mais aussi *«KK»* qui sont les initiales de son nom et prénom. Il avait mené l'ancienne Rhodésie du Nord à l'indépendance sans effusion de sang en 1964. L'actuel président Edgar Lungu a exprimé sa grande tristesse en déclarant: *«Vous êtes parti au moment où nous nous y attendons le moins».* Il a regretté la disparition d'une véritable *«icône africaine».*

Issue d'une famille de huit enfants dont il était le dernier, Kenneth Kaunda voit le jour en 1924. Fils d'un pasteur originaire du Malawi, il se tourne d'abord vers l'enseignement. Puis s'engage en politique au sein de la branche Rhodésie du Nord du Congrès national africain (ANC). Ce qui lui vaut quelques mois de prison. A sa sortie, il fonde le Parti unifié pour l'indépendance nationale (UNIP) et devient en 1964, à l'âge de 40 ans, le plus jeune premier ministre du Commonwealth. Lors de la proclamation de la République de Zambie, le 24 octobre 1964, il en devient le premier président. Mais très vite, et dès les premières années d'indépendance, le leader populaire se transforme en autocrate. Il interdit tous les partis d'opposition. Seul l'UNIP est autorisé au motif d'éviter l'éclatement du pays.

Réélu tous les cinq ans, il reste 27 ans au pouvoir et sa popularité dans son pays s'étiole. Très engagé dans la dénonciation de l'apartheid en Afrique du Sud, il reçoit Nelson Mandela après sa libération, mais ne parvient pas à enrayer la détérioration du quotidien des Zambiens. Des émeutes de la faim et une contestation grandissante le poussent à accepter le multipartisme. En 1991, il est battu lors des élections libres et obligé de céder la place à Frederick Chiluba.

Dans les années 2000, Kenneth Kaunda se retire de la vie politique du fait des tensions avec son successeur, se concentrant alors sur des missions de médiations sur le continent et la lutte contre le sida, maladie à laquelle avait succombé l'un de ses fils. Comme d'autres, Kenneth Kaunda a vu en cette pandémie une menace pour le continent.

Le président Kenneth Kaunda jouissait d'un grand prestige à l'étranger, notamment en Occident pour avoir accepté le multipartisme et le résultat des élections. Mais également en Afrique pour avoir soutenu les mouvements de libération en Angola, au Mozambique, au Zimbabwe et en Namibie.

La Zambie de Kenneth Kaunda servait de refuge. D'abord pour l'ANC, banni du paysage politique sud-africain jusqu'en 1990. Le siège du parti de Mandela avait été déplacé à Lusaka, la capitale zambienne. Oliver Tambo, président du parti y a vécu vingt-deux ans en exil dans une maison fournie par la présidence zambienne. D'autres mouvements de libération et leurs branches armées avaient fait de la Zambie leur base arrière, avec des hommes et des armes venues du Zimbabwe, du Mozambique, d'Angola ou de Namibie. Mais Kenneth Kaunda laisse un héritage mitigé, car il est impossible de parler de lui sans le replacer dans l'histoire, d'après certains observateurs.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

Médecins sans frontières alerte sur l'expulsion des déplacés à Bambari

Au moins 8500 déplacés ont dû fuir le camp de réfugiés de Bambari dans le centre du pays. Selon l'ONG Médecins sans frontières (MSF), leur situation reste très précaire. Présente sur place, MSF s'alarme d'une «expulsion forcée» suivie d'un incendie du camp Elevage qui les abritait, il y a quelques semaines. Plusieurs organisations internationales interviennent pour palier l'urgence humanitaire. Les circonstances ayant provoqué cette fuite demeurent non élucidées.

Médecins sans frontières estime qu'il s'agit d'une expulsion forcée et non d'un départ volontaire comme l'ont fait savoir les autorités locales. L'incident s'est produit après une attaque rebelle sur un poste des Forces armées centrafricaines (FACA). Les soldats sont rentrés dans le camp, affirme Rhian Gastineau, cheffe de mission MSF Hollande en Centrafrique: *«C'était une action forcée et pour contraindre les gens qui habitent dans le camp. C'est très grave parce qu'ils n'ont pas d'endroit pour eux».*

Médecins sans frontières inquiète du sort des déplacés de Bambari

Majoritairement peuplé de peuls musulmans déplacés lors de la crise de 2013, le camp a été réduit en cendre; l'origine des incendies reste à déterminer. Les témoins décrivent un champ de ruines. Certaines sources présentent des centaines de personnes marchant avec les bagages. D'aucuns ont trouvé refuge à la mosquée de Bambari et dorment à même le sol, dans des conditions particulièrement précaires. *«On a besoin d'agir très vite car en ce moment, c'est la saison des pluies»,* a fait savoir la cheffe de missions MSF en Centrafrique. En persistant que *«la grande priorité pour l'instant, c'est d'avoir des abris, des moustiquaires supplémentaires, de la nourriture, de l'eau potable et de mettre en place des latrines»*.

Entre autres structures, le poste de santé géré par MSF a été détruit par l'incendie du camp. Dans un précédent rapport l'ONG s'inquiétait aussi de voir les structures sanitaires de plus en plus régulièrement prises pour cibles.

Gaule D'AMBERT

COOPERATION

La Chine promulgue une loi contre les sanctions étrangères

Le 10 juin, l'Assemblée populaire nationale (APN, l'assemblée législative suprême de Chine) a adopté une loi permettant de contrer les sanctions étrangères, afin de mieux sauvegarder la souveraineté, la sécurité et les intérêts de développement du pays.

Xi Jinping

Après une seconde délibération, le Comité permanent de l'APN a adopté cette loi à la clôture de sa session et le président Xi Jinping a signé un décret présidentiel pour promulguer cette loi, qui a pris effet immédiatement.

Li Zhanshu, le président du Comité permanent, qui présidait la séance de clôture, a indiqué que cette loi était une étape importante dans la mise en œuvre de la Pensée de Xi Jinping sur l'Etat de droit et la diplomatie, ainsi que l'accélération de la législation impliquant les affaires étrangères.

«La Chine a toujours adhéré à une politique étrangère indépendante, de paix, et elle est engagée à poursuivre des bénéfices mutuels et une croissance commune avec les autres pays. Cependant, nous n'abandonnerons jamais nos droits et intérêts légitimes. Personne ne devrait s'attendre à ce que la Chine accepte des actes, qui nuisent à ses propres intérêts. Le gouvernement et le peuple de Chine s'opposent résolument à toutes sanctions et interférences», a souligné Li Zhanshu.

«L'APN a suivi la pratique internationale en ce qui concerne la rédaction et le passage en revue de la loi», a-t-il précisé, notant que celle-ci apportait un soutien légal non seulement pour contrer la politique d'hégémonie et de puissance de certains pays étrangers, mais aussi pour protéger les intérêts de la Chine et des Chinois.

Tout en insistant sur le fait que cette loi devait être pleinement et correctement comprise, et nécessitait d'être appliquée promptement pour lutter contre les sanctions, Li Zhanshu a également appelé à accélérer la législation concernant les Affaires étrangères, afin de mieux sauvegarder la souveraineté, la sécurité et les intérêts de développement de la Chine.

D'après cette loi nouvellement adoptée, qui comprend 16 articles, les départements concernés du Conseil des affaires d'Etat peuvent décider de placer des personnes ou des organisations étrangères sur une liste de sanctions, s'ils découvrent que celles-ci ont enfreint le droit international et les normes basiques des relations internationales; utilisé diverses excuses ou leurs propres lois pour contenir ou réprimer la Chine; pris des mesures discriminatoires et restrictives contre des citoyens ou des organisations de Chine; ou interféré dans les affaires internes de la Chine. Ces sanctions incluent le rejet des demandes de visa, l'interdiction d'entrer sur le sol chinois, l'annulation du visa ou l'expulsion du territoire.

La Commission des affaires législatives du Comité permanent de l'APN a indiqué jeudi dernier que la rédaction, le passage en revue et l'adoption de cette loi dans un temps aussi court permettait de répondre à un besoin urgent de contrer la politique d'hégémonie et de puissance de certains pays occidentaux, mais également de sauvegarder la souveraineté, la sécurité et les intérêts de développement de la Chine. Elle permettra en outre de promouvoir l'Etat de droit en Chine et à l'étranger de façon coordonnée.

Cette loi revêt une importance concrète majeure sur le long terme, a noté la Commission, ajoutant qu'elle permettrait d'améliorer de façon effective les capacités légales de la Chine dans la gestion des risques et des défis externes, ainsi que d'accélérer la formation d'un système légal complet impliquant les Affaires étrangères.

La Commission a expliqué que cette loi n'affecterait pas l'ouverture de la Chine, ajoutant que la détermination du pays à approfondir les réformes et à s'ouvrir plus encore au monde était inébranlable, tout comme sa détermination à sauvegarder sa souveraineté, sa sécurité et ses intérêts de développement.

En plus de cette loi, le droit chinois comporte des mesures similaires contre les sanctions, comme la Loi sur le contrôle des exportations, et sa législation en matière d'ouverture s'est par ailleurs accélérée au cours de ces dernières années, a souligné la Commission.

Li Qingming, professeur associé de l'Institut du droit international de l'Académie des sciences sociales de Chine (ASSC), a déclaré que cette loi était une étape majeure dans le renforcement de l'Etat de droit en matière de législation concernant les Affaires étrangères. Selon lui, celle-ci fournit une base légale plus forte permettant à la Chine de lutter contre les mesures discriminatoires des nations étrangères.

«Lorsque nous luttions par le passé contre les sanctions étrangères, c'était principalement par des mesures administratives ou économiques. Désormais, nous avons un soutien légal contre de tels comportements», explique Huo Zhengxin, professeur de la Faculté de droit international affiliée à l'Université de sciences politiques et droit de Chine.

Une tâche majeure

Dans le même temps, cette loi réalise une tâche majeure fixée par le rapport de travail annuel du Comité permanent de l'APN publié au mois de mars dernier, qui était de mettre à niveau les outils juridiques pour faire face aux défis et prévenir les risques, afin de s'opposer aux sanctions, aux interférences et à la juridiction au bras long de certains pays étrangers.

Les deux experts soulignent que les investisseurs étrangers n'ont pas à s'inquiéter de l'environnement des affaires en Chine après l'adoption de cette loi.

«La cible de cette législation n'a jamais été ceux venant pour investir et promouvoir le développement de façon correcte. Les investisseurs ne seront pas affectés, car la Chine va continuer à promouvoir un environnement des affaires orienté sur le marché, sain, international et légal, afin d'assurer la libéralisation du commerce et des investissements», note Li Qingming.

Huo Zhengxin partage cet avis. Selon lui, la détermination de la Chine à s'ouvrir, sa voie de développement pacifique et sa volonté à embrasser la mondialisation économique ne changeront pas, et la Chine apportera également un soutien légal plus fort aux investisseurs.

C.E.

SESSION ECONOMIQUE DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Vers plus d'orthodoxie dans la gestion financière des structures d'Eglise

Organisée par l'économat diocésain, la session économique portant sur une formation à la bonne et fructueuse gestion financière des structures d'Eglise, a eu lieu les 15, 16 et 18 juin 2021, au siège de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC). Placée sous l'autorité de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, assisté de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, cette session a été destinée uniquement aux prêtres le 1er jour, aux prêtres, religieux et religieuses, le 2e jour. Les laïcs se sont ajoutés aux précédents participants le 3e jour.

Après la prière d'ouverture par l'archevêque coadjuteur, le premier jour ayant pour modérateur l'abbé Jonas Koudissa, directeur de l'Académie de Brazzaville pour l'éthique (ACABE), a été marqué entre autres par l'intervention de l'abbé Jean Banstsimba-Malonga, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville en mission pastorale en France, ayant séjourné à Brazzaville. Son intervention a porté sur le compte rendu de la rencontre des prêtres de l'archidiocèse de Brazzaville en mission pastorale ou d'études en Europe, avec Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, lors de son séjour en France. Le deuxième jour ayant pour modérateur l'abbé Christophe Maboungou, recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, a connu la participation supplémentaire des religieux et religieuses. Le compte rendu de la première journée a été fait le lendemain par l'abbé Ander Keti Keti, vicaire de la paroisse Notre-Dame des Apôtres de Sangolo et membre de l'équipe du secrétariat de la session, tandis que celui du deuxième jour a été fait le denier jour par l'abbé Jhudel Divin Malanda, vicaire de la paroisse Saint Pie X de l'OMS et membre de l'équipe du secrétariat de la session.

Le dernier jour ayant pour modérateur l'abbé Mathieu Bakanina, curé de la paroisse Saint Pie X de l'OMS, a connu la participation additive des fidèles laïcs membres des bureaux des Conseils pastoraux paroissiaux et des bureaux diocésains des mouvements d'apostolat.

Dans sa communication, le dernier jour, M. André Mankenda, expert-comptable, a exposé sur le plan de trésorerie et sur la proposition d'un plan de budget de trésorerie réaliste. Au cours de sa communication, il a proposé aux participants des techniques d'une bonne gestion financière afin de permettre aux structures d'Eglise de respirer financière. Cela pour aider les gestionnaires de ces structures à une bonne traçabilité de l'argent qui circule. Il a aussi proposé de faire une planification des recettes et des dépenses. L'abbé Bienvenu André Kimbengui, économe diocésain, est intervenu pour éclairer l'auditoire sur les ressources financières de l'archidiocèse de Brazzaville, notamment les villas qui sont autour de l'archevêché qui demeurent la propriété de l'archidiocèse de Brazzaville, contrairement à une rumeur qui a circulé qu'elles seraient vendues. Ces villas devraient apporter à l'archidiocèse une certaine somme. Or, il s'avère que l'une d'entre elles est en contrat de remboursement des dépenses exécutées par l'actuel locataire et n'apporte à l'archidiocèse que la moitié de la somme initiale.

Mgr Anatole Milandou (au milieu) avec Mgr Bienvenu Manamika B. et l'abbé Bienvenu André Kimbengui livrant sa communication

Au cours de son exposé, l'économe diocésain a présenté les statistiques des honoraires des messes et la situation financière globale de l'archidiocèse. De manière concrète, il a publié les sommes que l'archidiocèse de Brazzaville doit payer pour la pension annuelle des séminaristes, les honoraires des prêtres et la pension alimentaire des prêtres exerçant leur ministère dans les paroisses moins nanties. Ainsi, il a invité les prêtres à plus de rigueur pour que rien n'échappe à l'économat et que tout y soit reversé.

Dans sa brève intervention, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a donné l'alerte pour que les choses se déroulent autrement qu'avant. *«Que les prêtres s'occupent de l'eucharistie et de la pastorale et que la gestion financière soit réservée aux laïcs.»*, a-t-il renchéri. Et *«que les laïcs qui seront désignés pour cette gestion fassent preuve de rigueur, d'honnêteté, de savoir-faire et de compétence dans le domaine.»*, a-t-il souligné.

La dernière communication de la journée a été celle de M. Thierry Mboumba Nzaou, directeur de Mobile Money à MTN, l'une des sociétés de téléphonie mobile de la place. Il a proposé à l'Eglise le service Momo Paye qui est un ensemble de techniques qui donne la possibilité aux chrétiens qui veulent apporter leur contribution financière au bon fonctionnement de l'Eglise de le faire, sans se déplacer à travers des SIM spéciaux qui seront mises à la disposition des responsables de l'Eglise. Cela pour permettre aussi à l'Eglise de recouvrer une bonne partie des recettes qu'elle n'aurait pas bénéficié sans ce moyen. *«Cela est une solution additionnelle aux solutions qui existent déjà»* a fait savoir le conférencier. A l'issue de chaque communication une phase de questions-réponses-remarques-contributions a eu lieu.

Les trois vicaires épiscopaux de l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Donatien Bizaboulou, chargé du clergé, des séminaires et des vocations, le père Pascal Taty, chargé de la pastorale générale et le père Brel Maléla Daouda, chargé de la vie consacrée et l'abbé Michel Bordan Bébert Kimbouani Ntsoki, secrétaire-chancelier de l'archevêché, se sont succédé au perchoir pour donner des informations imminentes, chacun, conformément à son domaine de compétence.

Intervenant en dernier, l'archevêque de Brazzaville a martelé sur la bonne gestion financière afin que désormais plus rien ne se passe plus comme avant. *«Les choses doivent changer»*, a-t-il dit, citant l'exemple de l'archidiocèse de Douala où en début de chaque année, Mgr Samuel Kleda, archevêque de Douala, reçoit une importante somme des laïcs pour l'érection des nouvelles paroisses. «Nous avons à faire des efforts dans les paroisses. Si les paroisses sont mal gérées, l'économat aussi sera mal géré», a déclaré l'archevêque de Brazzaville avant d'inviter les laïcs a emboîté le pas pour une bonne gestion financière afin que l'œuvre d'évangélisation aille de l'avant, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut du monde.

Gislain Wilfrid BOUMBA

DIOCESE DE KINKALA

Publication de bans

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, a l'immense joie d'annoncer aux différentes équipes pastorales, aux religieux et religieuses, à tous les ouvriers apostoliques du diocèse de Kinkala que le dimanche 27 juin 2021, à 8h 30, à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala, s'il plaît à Dieu, il ordonnera diacres, les séminaristes ci-après: Belzare Boldice Bindika, Blaise Kiesse, Chalberdy Farel Bimokono, Christ Ravel Mahoua.

A cet effet, l'évêque exhorte à soutenir les ordinands par les prières.

P.S: Pour toute question importante concernant les ordinands, s'adresser au vicaire général du diocèse de Kinkala:

Contact: 05.047.83.78 ; 06.618.75.74

ou l'e-mail du diocèse: diocesekinkala1@yahoo.fr

POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour le compte de notre client acteur majeur dans la distribution des produits pétroliers:

FISCALISTE (H/F)

Vous souhaitez connaître les détails du poste et candidater?

Merci de postuler à l'offre avant le 02 juillet 2021 en consultant notre site dans la rubrique DERNIERES MINUTES:

http//www.potentielrh.com

REMERCIEMENTS

Les membres du bureau exécutif du CMG (Club des marcheurs de Gambouissi), élargi à la Commission de contrôle et de vérification (CCV) remercient infiniment les marcheurs de la plateforme de Pointe-Noire, dénommée Club dynamique des marcheurs (CDM), son époux, Paul Ngondo, les parents, les amis et connaissances pour leur assistance multiforme manifestée, lors du décès de leur regrettée marcheuse, Solange Anthas ESSOU, des suites d'une courte maladie, survenu le 30 mai dernier au CHU de Brazzaville. L'enterrement a eu lieu le 9 juin 2021, au cimetière privé Bouka. Elle laisse à la prospérité un enfant.

«Que la terre de nos ancêtres lui soit légère»

E. D. NGUIMBI, secrétaire général du CMG

NECROLOGIE

Monsieur Nazaire Kangou, agent du journal La Semaine Africaine, informe les parents, amis et connaissances du décès de son épouse, Mme Annick Geltrude LOUKELO SAMINOU. Décès survenu le 15 juin 2021, à 23h, à Brazzaville.

La veillée funèbre se tient au n°5 de la rue Nkounkou Auguste, au quartier Moukoundzi-Ngouaka (Référence, derrière le bar Ntébé).

Le jour de la mise en terre vous sera communiqué ultérieurement.

CATHEDRALE SACRE-CŒUR DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika a administré le sacrement de confirmation aux chrétiens

Au total 320 chrétiens venus de sept paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville (Saint François d'Assise; Notre-Dame de l'Assomption; Notre-Dame de Fatima; Aumônerie CHU; Aumônerie universitaire; Cathédrale Sacré-Cœur et la paroisse Américaine) ont reçu le dimanche 20 juin 2021, leur sacrement de confirmation. C'était au cours d'une messe célébrée en la Cathédrale Sacré-Cœur par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville et administrateur apostolique de Dolisie.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou administrant la confirmation

Cette célébration eucharistique a été concélébrée par plusieurs prêtres dont l'abbé Urgel Eric Babika, administrateur de la Cathédrale Sacré-Cœur.

Dans son mot de bienvenue, l'abbé Urgel Eric Babika a, d'abord, au nom de la paroisse, manifesté son allégresse sur le choix porté sur leur paroisse pour accueillir cette cérémonie eucharistique. *«Je viens au nom de toute la communauté paroissiale de la cathédrale Sacré-Cœur exprimer la joie que nous avons tous éprouvé en apprenant que notre paroisse a été choisie à l'occasion de la célébration de ce sacrement de confirmation»*. Puis il a souhaité une cordiale bienvenue à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, aux fidèles et notamment aux confirmands.

Au cours de l'homélie tirée de Jean chapitre 16 à 26, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a édifié les fidèles sur le sens de la confirmation selon Jésus Christ. Dans ce passage biblique, Jésus nous dit: *«Il ne s'agit pas de magie, ne nous attendons pas à devenir des extraterrestres, une fois qu'on a reçu l'esprit du Saint Esprit. Un esprit de Dieu qui vient du Père et du fils»*. A ce titre, Jésus-Christ nous rappelle: *«Nous sommes non seulement chrétiens par le savoir, mais surtout pour la vie»*, a déclaré Mgr Bienvenu Manamika.

Par ailleurs s'adressant aux confirmands, Mgr Bienvenu a affirmé: *«cet Esprit Saint que vous allez recevoir est appelé dans le sens du sacrement, le sacrement de la maturité; il ne s'agit pas seulement de savoir que Jésus-Christ est Seigneur, il faut maintenant passer à l'autre étape qui est celui de donner sa vie à Jésus. Cet esprit de conseil, de quiétude, de sagesse vous permettra de mieux comprendre et mieux vivre l'Evangile»*, a-t-il ajouté.

Peu après, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a procédé à l'administration du sacrement aux 320 candidats qui ont choisi d'abandonner le péché du monde et de suivre la voie du Seigneur Dieu Tout Puissant.

Roland KOULOUNGOU
(Stagiaire)

FÊTE DE NOTRE-DAME DE LA VISITATION À SAINT AUGUSTIN DE LA TSIEMÉ

Mgr Urbain Ngassongo a couronné de douze étoiles la statue de la Vierge Marie

La communauté paroissiale de Saint Augustin de la Tsiemé dans l'archidiocèse de Brazzaville a eu le privilège de recevoir Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, à l'occasion de la commémoration de la fin du mois marial de mai et de la fête de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie à sa cousine Elisabeth. C'était lundi 31 mai 2021. Au cours de cette messe qu'il a présidée, l'évêque de Gamboma a posé la couronne de douze étoiles sur la statue de la Vierge Marie présente près de l'autel dans l'église paroissiale.

Le président de l'eucharistie entouré des concélébrants

La statue de la Vierge Marie couronnée de douze étoiles

Ont concélébré cette messe, les abbés Mathias Cédric Louhouamou, administrateur de cette paroisse, Francky Gloire Kitilou, vicaire paroissial et Fred Béthel Mbemba Mackiza, responsable de la maison d'accueil de Brazzaville.

Dans une animation liturgique de la chorale Sainte Monique composée des trois chorales paroissiales fusionnées, la communauté paroissiale a réservé un accueil digne, chaleureux et à la hauteur de l'événement du jour à l'évêque de Gamboma qui est arrivé pour la première fois dans cette paroisse en tant qu'évêque, mais qu'il fréquentait dans sa jeunesse.

Au début, l'abbé Mathias Cédric Louhouamou a prononcé le mot de bienvenue à l'endroit de l'évêque. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants à la messe, il a déclaré: *«Pour beaucoup d'entre nous, c'est pour la première fois que nous assisterons au couronnement de la Vierge Marie dans une église. Ma prière est que pendant que Monseigneur va couronner la Vierge Marie de douze étoiles, après l'homélie, que cette même Vierge couronne chacun de nous de douze étoiles afin que nous soyons comblés des grâces de notre Seigneur Jésus-Christ»*

Au cours de l'homélie extraite de l'évangile selon saint Luc 1, 39-56, Mgr Urbain Ngassongo a relevé: *« Après la célébration de la sainte Trinité, nous voici ce jour 31 mai 2021, pour fêter la visitation de la Vierge Marie à sa cousine Elisabeth. Au cours de cette célébration eucharistique, nous procéderons au couronnement de la statue de la Vierge Marie placée dans notre église paroissiale. Notre démarche de foi en son expression de démarche populaire n'est que la reconnaissance de l'œuvre créatrice, rédemptrice de Dieu. Avec le Vierge Marie, nous confessons la primauté de Dieu et nous chantons sa gloire éternelle. En effet, par notre baptême, nous sommes incorporés dans l'amour créateur et rédempteur de Dieu. Avec la Vierge Marie, nous témoignons que le Seigneur est grand au milieu de nous.»* Au cours de cette prédication, Mgr Urbain Ngassongo a salué la fidélité et la persévérance de leurs aînés qui ont également participé à cette messe.

Après l'homélie, a eu lieu l'exécution du rite au cours duquel le prélat a couronné de douze étoiles la statue de la Vierge Marie.

A la fin de la messe, M. Grégoire Ibata, vice-président du Conseil pastoral paroissial a prononcé le mot de remerciements. Il a témoigné de sa gratitude à l'ordinaire de Gamboma pour sa disponibilité et a rappelé le passage de l'archevêque dans leur paroisse, il y a quelques semaines, à l'occasion de la consécration à Dieu de leur église paroissiale.

Intervenant en dernier, l'évêque de Gamboma a exhorté le peuple de Dieu à se nourrir de la Parole de Dieu qui est une source d'énergie pouvant permettre de sortir vainqueur de toutes les épreuves qui pourront jalonner la vie du chrétien.

Des participants à;la messe, au 1er plan à gauche, M. Grégoire Ibata

Gislain Wilfrid BOUMBA

Avis de vente de parcelle

Demi-parcelle à vendre située derrière la Mairie de Mfilou, à Brazzaville (zone non érosive). Dossier complet disponible. Prix très intéressant.

Pour tout renseignement supplémentaire,
Contact: WhatsApp, 05.060.80.93
Tél. Mobiles: 06.707.88.37; 05.390.02.68.

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Mgr Miguel Angel Olaverri a confirmé 260 chrétiens du secteur A

Le 11e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique B, bien que n'étant pas une solennité, a revêtu un caractère festif à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption. Le dimanche 13 juin dernier en effet, Mgr Miguel a administré le sacrement de confirmation à quelques 260 chrétiens en cette paroisse. Ils provenaient des six paroisses du secteur A: Saint Jean-Baptiste de Tchiamba-Nzassi, Saint Dominique, Sainte Thérèse de Jésus, Saint Jean Marie-Vianney, Saint Pierre apôtre et la paroisse d'accueil.

Mgr Miguel Angel Olaverri conférant le sacrement de confirmation à une chrétienne

Cette messe qui a vibré au rythme du répertoire vivace de la chorale Notre-Dame de l'Assomption a connu la participation de tous les curés du secteur pastoral.

Dans son homélie, tirée de l'évangile selon saint Marc (Mc 4, 26-34), Mgr Miguel a souligné combien la parabole du semeur, montrait combien savait se renouveler en chacun. *«Le paysan a l'air de se désintéresser de la semence. Ainsi Dieu paraît loin et inactif, l'Église et l'action du Seigneur sont comme enfouies. Pourtant, nuit et jour, la semence germe et grandit. Nous savons comment: la terre produit d'elle-même, sans que nous y soyons pour rien. C'est vrai, l'action de Dieu en nous, dans l'Église, dans le monde, reste un ''mystère''. Mais quand le grain sera mûr, à la fin des temps, aura lieu le jugement dernier que les prophètes évoquaient en termes de moisson.»* Mgr Miguel a invité les chrétiens à faire confiance en Dieu, même si celui-ci a l'air de se désintéresser du devenir de sa communauté.

Ces paroles sont une réponse à ceux qui se demandent: si Dieu existe, pourquoi n'intervient-il pas? *«Si Jésus est ressuscité, pourquoi y a-t-il si peu de changement depuis? Ces paraboles invitent à ne pas céder au pessimisme, elles délivrent de l'angoisse désespérée. Car Dieu agit, il n'y a là aucune invitation à se tourner les pouces au soleil. Travaillons au Royaume, mais dans la discrétion et la confiance»*, a recommandé l'archevêque de Pointe-Noire.

Juste après l'homélie, le coryphée a procédé à l'appel et à la présentation des confirmands de chaque paroisse à l'archevêque. Le sacrement de confirmation est le dernier sacrement de l'initiation chrétienne. Il confère à ses bénéficiaires l'Esprit-Saint en plénitude. Ainsi, les nouveaux confirmés murissent dans la foi et jouissent des sept dons du Saint-Esprit qui gouverneront leurs actes: la sagesse, l'intelligence, la science, la piété, la crainte de Dieu, la force et le conseil.

Le rite de la confirmation s'est poursuivi avec, tour à tour, le renoncement à Satan et au péché, et le renouvellement des promesses baptismales des confirmands.

Ensuite, une marraine et un parrain désignés pour la circonstance, ont, chacun selon le genre du confirmand, accompagnés les filleuls pour se faire imposer les mains par l'archevêque.

Ce rite a été couronné par l'onction du saint chrême, qui a dès lors rempli chaque confirmé du Saint-Esprit de Dieu.

Madocie Déogratias MONGO

CATHEDRALE SACRE-CŒUR DE BRAZZAVILLE

Un four pour la crémation des intentions déposées au pied de la tombe du Cardinal Emile Biayenda

Les intentions et fleurs des fidèles déposées sur la tombe du Cardinal Emile Biayenda, à la Cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville, seront désormais brûlées tous les premiers mardis du mois, dans un four approprié offert gracieusement par M. Séraphin Nganga, de grande dévotion cardinalice.

Une vue du four

TEMOIGNAGE

Monseigneur Théophile Mbemba, 50 ans déjà!

Nous célébrons les 50 ans de la naissance au ciel de Mgr Théophile Mbemba, mort le 14 juin 1971 à Brazzaville à 5 heures 45 du matin à l'hôpital Général (CHU d'aujourd'hui). La messe de ses obsèques fut présidée par Son Eminence le Cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa (Qui était mort aussi le 14 juin, mais en 1989, 32 ans cette année), le mardi 22 juin 1971 à 15 h en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, en présence de plusieurs évêques, prêtres, religieux, religieuses et de nombreux fidèles venus de partout.

Brève biographie

Né le 6 mai 1917 pendant le mois marial à Bivouavouala (Mpiaka, Brazzaville), de Joseph Bounkazi et de Marie Malounga. Il avait des frères et sœurs, très unis et fraternels. L'un des ses frères, Jacques Massengo moniteur de l'école primaire, le prit avec lui pour l'inscrire à l'école de Kindamba. Il sera baptisé à Saint Théophile de Kindamba le 3 juin 1925 avec comme parrain Louis Mabela. Suivant avec assiduité son catéchisme, il reçut le sacrement de l'Eucharistie, le 2 mai 1926 et sa confirmation le 30 juin de la même année dans cette paroisse qui porte le nom de son saint patron. En 1927, son frère aîné, Jacques Massengo est réaffecté à Brazzaville pour enseigner à l'école Sainte Jeanne D'Arc, derrière la cathédrale Sacré-Cœur. En 1930, se sentant appelé dans le sacerdoce en vue d'être prêtre, il fera sa demande d'entrée au séminaire avec son ami, Fulbert Youlou. Pour les cours secondaires, il sera envoyé au Séminaire d'Akono au Cameroun, puis en 1936, il intégrera le Grand séminaire de Yaoundé. De 1939 à 1945, pendant la deuxième guerre mondiale, il sera au Grand séminaire Saint Jean de Libreville, au Gabon pour la théologie. De retour à Brazzaville en 1945, il terminera son cycle de théologie avec le Père Auzanneau, un prêtre spiritain d'une spiritualité remarquable. Le 9 juin 1946 en la fête de la Pentecôte, il sera ordonné prêtre avec quatre autres: l'abbé Fulbert Youlou (premier Président de notre pays, enterré à Madibou), Mgr Benoît Gassongo, (évêque émérite du diocèse d'Owando (aujourd'hui archidiocèse/ enterré au fond dans l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé), Mgr Raphaël Ndangué (prélat de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II) et l'abbé Louis Loubassou, (enterrés tous les deux, au cimetière de la cathédrale Sacré-Cœur.)

De 1946 à 1947, l'abbé Théophile Mbemba fut vicaire paroissial à la paroisse Saint Joseph de Linzolo. L'année suivante de 1948 à 1949, il enseignera au Petit séminaire de Mbamou en classe de 5ème. De 1949 à 1956, il sera, vicaire paroissial à Voka avec l'abbé Louis Loubassou. Il sera le directeur de l'école catholique de Voka et exercera très promptement dans tout le secteur de Mbanza-Nganga. Très brillant et efficace dans tout ce qu'il entreprendra, Mgr Michel Bernard n'hésite pas à lui confier la responsabilité de vicaire général. D'abord nommé curé de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, il y assumera avec brio, la charge de cette grande paroisse et en même temps, avait la capacité de faire de nombreuses réalisations dans de multiples activités génératrices de revenus et faire progresser des projets de l'Eglise. En 1958, il fut nommé curé-doyen très respecté, admiré de tous ses confrères prêtres.

Le 2 décembre 1961, le Pape Jean XXIII le nomma premier évêque congolais et coadjuteur de Mgr Michel Bernard, avec droit de succession. Il est sacré le 11 février 1962 en la fête de Notre-Dame de Lourdes par Mgr Michel Bernard, archevêque de Brazzaville avec comme co-consécrateurs Mgr Mongo de Douala, au Cameroun et Mgr Zita, évêque de Matadi, au Congo-Kinshasa. La cérémonie avait eu lieu au Stade Félix Eboué de Poto-Poto, devant une foule compacte, très nombreuse et dans une grande joie. Il avait pour devise: *«Esto Mater propitia»* (Que Marie me soit une Mère propice). Il est le fondateur de deux Congrégations: les Religieuses congolaises du Rosaire et les Frères de Saint Joseph.

Le respect de la vie

Jésus Christ s'est défini par sa naissance avec le mystère de l'Incarnation et par sa mort par le mystère de la Rédemption. D'un mystère à un autre, il nous donne la vie quoi qu'il arrive, car Jésus est la Vie. Nous savons que la vie dans le Seigneur, est en abondance. L'évangile nous l'affirme et la personnalité du Christ parmi nous, ne témoigne de rien d'autre que de la vie: *«Je suis le Pain de vie»* ou *«Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie»* ou encore *«Celui qui croit en moi, aura la Vie éternelle»*.

C'est dans cette perspective que Mgr Théophile Mbemba en novembre 1969 écrivait sa lettre pastorale sur l'avortement, *«le Nkassa»* et contre le phénomène de la sorcellerie pour signifier combien la vie étant très précieuse, méritait d'être sauvée, protégée, préservée et respectée. Nous lisons une partie de la lettre du Pasteur sur *«le Nkassa»: «C'est un arbre dont l'écorce triturée sert à fabriquer une potion empoissonnée. Nos pères s'en servaient comme poison d'épreuve pour dépister les jeteurs de mauvais sort (Les Ndokis). Le Nkassa a fait du mal à notre société. Que de gens y ont succombé! Plus particulièrement les vieillards dont la constitution déjà affaiblie par le poids de l'âge et minée par les maladies ne pouvait résister à la forte dose du Nkassa dont on les ingurgitait»*. En effet, nul n'a le droit de détruire une vie quelle qu'elle soit. La vie est sacrée; *«Tu ne tueras pas»* reste l'un des plus grands commandements de Dieu. Personne n'a le droit d'ôter la vie d'un autre. Ce grand crime est toujours condamnable à tous les niveaux soit sur le plan humain, que sur le plan spirituel. L'Eglise nous invite constamment à sauvegarder la vie humaine et à prier pour que de tels agissements puissent s'estomper dans notre société.

La défense des veuves et des orphelins

En tant que chrétiens catholiques, nous prenons le Pain

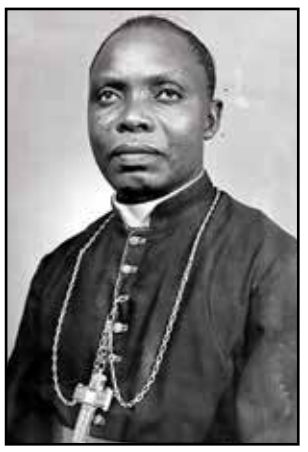

Mgr Théophile Mbemba

de vie, corps et sang du Christ dans l'Eglise vivante et stimulante où Mgr Théophile Mbemba avait vécu, travaillé et s'était donné corps et âme pour suivre les pas de son Maître. Nous n'oublions pas que chacun de nous a une histoire personnelle, mise en lumière, exposée parfois, avilie, ou détruite, rayonnante ou explosive; discrète et souriante; mais c'est toujours une vie. La joie qui entoure cette vie, le bonheur qui l'envahit parfois, les larmes qui y coulent ou les blessures qui s'y dessinent à l'horizon, malgré toutes les peines, le silence intérieur, tout cela a demeuré dans la prière et l'abnégation de la vie épiscopale de notre Pasteur bien aimé.

C'est à travers toutes ces souffrances des veuves et des orphelins qu'il avait ressenties avec acuité, et une vive compassion, que Mgr Théophile Mbemba exhortait le Peuple de Dieu pour ce grand combat. Il avait constamment lutté pour la dignité de la femme maltraitée avec ses enfants, dans un environnement néfaste et avilissant créé par les familles du défunt en vue de la rendre plus malheureuse que jamais.

Pasteur dynamique et déterminé, Mgr Mbemba a dénoncé toutes ces injustices et les servitudes infligées aux unes et aux autres, aux veuves blessées qui faisaient partie de la famille de Dieu. Avec insistance, il avait réussi un tant soit peu, à changer certaines coutumes et mœurs, qui suscitaient désolation, déchirement de plusieurs d'entre elles, désavouées par les leurs ou les familles de l'époux décédé.

La recommandation de Mgr Théophile Mbemba nous interpelle vivement encore aujourd'hui: *«C'est à chacun de nous maintenant, de travailler à l'amélioration des conditions de la veuve, en nous laissant mener par la loi de la charité et en respectant les droits de chaque personne. Puisse le Seigneur, nous libérer des habitudes païennes à l'égard de la veuve et nous donner un cœur et un esprit nouveaux, cet esprit de ressuscités qui nous donnera la force et mener à bien, cette lourde tâche de rénovation»*. (Mgr Théophile Mbemba 27 février 1971).

La responsabilité dans le développement

A travers toutes ces vicissitudes, l'Eglise doit rester vigilante et toujours en marche dans la soif du pardon, le goût des béatitudes pour que les liens à tisser sur cette terre des hommes, se manifeste dans les liens spirituels qui seraient établis au ciel. Ce réseau surnaturel, Mgr Théophile Mbemba l'avait créé entre autres dans l'une de ses lettres pastorales sur le développement. Bien que d'actualité encore, nous revivons sur le développement, ce qu'il avait déjà pressenti. Il avait tout compris, il avait donné des conseils et mis des balises sur la réalisation de certains projets à cet effet. Du côté de la pauvreté, nous continuons de voir des situations d'exploitation dont les victimes peuvent pour le moins dénoncer les injustices.

Nous sommes en contact avec des chômeurs, là où le pays n'a plus d'usines, ni d'entreprises. Le développement reste lointain pour la plupart des diplômés sans emploi, des retraités ne peuvent plus percevoir régulièrement leurs pensions. Nous constatons la régression dans le développement social; et, notre devise nous stimule davantage dans la prière afin que nous puissions maintenir avec la grâce de Dieu, cette réalité que nous souhaitons tous: *«Unité, travail, progrès»*.

Oui, le développement dont nous parle ici l'illustre disparu, de vénérée mémoire, se trouve ainsi freiné de plus en plus à cause de la peur du lendemain des victimes et la misère qui augmente de plusieurs crans en continuant d'affaiblir les bonnes volontés. Les forces d'action manquent, le courage est désemparé, la dignité est bafouée, pourtant il faut vivre et survivre. C'est pourquoi, Mgr Théophile Mbemba reste de surcroît, un visionnaire avisé, inspiré par l'Esprit divin, qui lui avait fait comprendre la sociologie de son peuple, auquel il avait déjà perçu la triste réalité, qui continue de faire souffrir certains de nos compatriotes dans leur vie au quotidien. Dans le dessein de Dieu, nous sommes tous appelés à nous développer selon nos vocations respectives. Chacun de nous a une intelligence, une liberté de croissance, une responsabilité qui l'engage à se prendre en charge et avoir un rapport fructueux vis-à-vis des autres qui l'entourent. Tout notre fonctionnement d'être humain se greffe aux autres, de la naissance à la mort. C'est pourquoi Mgr Théophile Mbemba nous le rappelle en substance dans sa lettre pastorale de 1970: *«Sachez-le, mes frères, le développement est une œuvre où chacun apporte sa pierre de taille et qui exige que nous soyons très nombreux. Le développement aide l'homme à s'acquitter honorablement de cette mission… pour œuvrer à l'édification de notre pays, au bonheur et à la prospérité de tous… que le Dieu Tout-Puissant qui a institué le travail pour que les hommes puissent progresser en s'entraidant, donner dans notre labeur, un esprit fraternel…»*. C'était une prière que formulait Mgr Théophile Mbemba à tous les Congolais et c'est un cri d'appel au secours qu'il nous lance de nouveau aujourd'hui, pour le bien-être de notre peuple.

Sur les vocations sacerdotales

Evangéliser pour Mgr Théophile Mbemba, était sa vie en actes et en vérité, proclamant la Parole de Dieu, vivant les exigences des Béatitudes dans son intégralité afin d'être toujours et partout, sel de la terre et lumière du monde. En 1968, il parlait aux prêtres et aux séminaristes en souhaitant qu'ils soient: *«des pasteurs en odeur de sainteté, des lumières qui ne se cachent pas sous les boisseaux, mais qui devraient éclairer obligatoirement le Peuple de Dieu, dans un environnement de la vraie foi catholique, de l'espérance et de la charité selon le cœur de Dieu.»* En lisant l'exhortation du Pape François à la communauté de Saint Louis des Français à Rome le lundi 7 juin 2021, nous constatons la similitude de ces deux discours lorsque le Saint Père insiste sur la vocation sacerdotale en stipulant: *«Le prêtre est un homme qui, à la lumière de l'évangile, distille le goût de Dieu autour de lui et donne l'espérance aux cœurs troublés; il doit être ainsi… Soyez des pasteurs avec «l'odeur de leurs brebis», des personnes capables de vivre, de rire et de pleurer avec votre peuple, en bref de communier avec lui… Dépouillez-vous de vous-mêmes… de vos rêves de grandeur, de votre auto-affirmation pour mettre Dieu et les personnes au centre de vos préoccupations quotidiennes. Pour mettre le saint peuple de fidèles de Dieu au centre, il faut être Pasteur»*.

Sa mission accomplie

A la fin de sa vie, malade et fatigué, Mgr Théophile Mbemba ne pouvait plus lire son bréviaire à cause de sa cécité prononcée. Il remplacera la récitation de celui-ci (Bréviaire) par celle du Rosaire. Il se donnait corps et âme à l'adoration du Saint Sacrement qui lui donnait beaucoup d'énergie et la force d'aimer. La Mère du Sauveur, toujours au rendez-vous et présente dans son parcours épiscopal, lui restera d'un grand secours à toutes les étapes de sa souffrance. Il avait toujours voulu voir fleurir des vocations sacerdotales et religieuses, capables de contribuer à la croissance de l'Eglise, au développement moral, spirituel de celle-ci et à l'annonce de l'évangile partout, dans tous les territoires congolais. Evangéliser, voilà son mot d'ordre pour annoncer le salut de Dieu aux hommes et préserver la dignité de tout son peuple, sans distinction aucune: de race, d'ethnie, de tribu, de genre, ou de foi. Mgr Théophile Mbemba toujours lucide, toujours surnaturel, toujours fructueux en sagesse, intelligence et connaissance de Dieu, ne cessait d'encourager les bonnes volontés dans l'Eglise, afin d'aller de l'avant. Il exhortera jusqu'au bout en ces termes: *«Ainsi, en présence des situations nouvelles que connaissent notre pays…l'homme créé à l'image de Dieu et à qui il a été intimé l'ordre de dominer les éléments de la nature, doit accomplir dans l'Eglise sa mission de bienfaisance. L'Eglise, attentive aux aspirations légitimes des hommes et des femmes de tous les temps, se doit d'être le levain au sein de notre société nouvelle pour construire la solidarité, le respect et l'unité»*.

Nous rendons grâce à Dieu pour ce grand semeur de la foi chrétienne sans faille, ce bon et vrai bâtisseur de notre Eglise et un réel modèle de charité vécue et propulsée dans ses œuvres religieuses et apostoliques. Qu'à travers son bel exemple vécu en bien et en vrai, que la volonté de Dieu se fasse en nous, par l'intercession de Notre-Dame du Rosaire et l'aide de Saint Joseph, afin que nous soyons toujours bénis. Oui, Très cher Père, 50 ans déjà depuis votre rappel à Dieu! Que la lumière sans déclin du Christ brille à jamais sur vous! Bon anniversaire!

Sr/ Dr Marie Brigitte YENGO
Religieuse Congolaise du Rosaire

DIOCESE DE NKAYI

Publication de bans

Le dimanche 4 juillet 2021 à 9h, 14e dimanche du temps ordinaire ou temps de méditation pour l'Eglise, année liturgique B, Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, ordonnera diacres en la cathédrale Saint Louis de Nkayi les étudiants et séminaristes finalistes actuellement en stage: Modeste Josué Bouesso Bibaki, Gilles Davy Léon, Serment Landry Mpyka Gouembe, Elie Moungala, et prêtres: les abbés Chandel Espérance Mouanda, Dorian-Vigarnel Badila-Mouanda, Antaim Harmany Nzoulou Mbama, Francys-Best-Amour Israël Tsiemou.

L'évêque recommande les candidats à l'intercession de la Vierge Marie.

NECROLOGIE

Les familles Mvimba et Mokoko Moké; les enfants Kakou, Matongo, Kimbalou, Missontsa, Mafouta et Binsangou, ont la douleur d'annoncer aux parents, au personnel et agents retraités du CHU de Brazzaville, aux amis et connaissances, le décès de leur fille, sœur et mère, la veuve BINSANGOU née Pierrette VOUALA, agent retraité de la Banque de sang dudit Centre hospitalier, survenu le dimanche 13 juin 2021, à 14h30, dans cet établissement sanitaire, des suites d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient au N°75 de la rue Mayama à Moungali (arrêt Auto-école, avenue des 3 Martyrs). L'inhumation aura lieu le mardi 29 juin 2021, au cimetière La Grâce, à Brazzaville.

Pour tout contact:
Bertin MISSONTSA
Tél.: 06 824 04 55

SANTÉ

Un nouveau Plan national pour faire face au VIH-SIDA

La direction exécutive du Conseil national de lutte contre le VIH-SIDA, les IST et les épidémies a validé le Plan national de suivi et évalué le Cadre stratégique national (CSN) de riposte au SIDA 2019-2022 étendu à 2023. C'était à l'occasion d'un atelier organisé le 2 juin dernier à l'hôpital Blanche-Gomes, à Brazzaville. Les travaux ont été ouverts par Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la population.

Le VIH et le SIDA constituent un problème majeur de développement et de santé ainsi que de sécurité mondiale, particulièrement en Afrique Sub-saharienne. Cette pandémie réduit les gains d'espérance de vie, hypothèque la productivité, détruit la main d'œuvre, dissipe les épargnes et annihile une bonne partie des efforts de lutte contre la pauvreté. Le Congo n'est pas épargné par la pandémie du VIH avec 3,2% d'adultes atteints selon les données de l'enquête de séroprévalence et les indicateurs du SIDA (ESIS) réalisée en 2009.

Pour lutter contre cette épidémie, plusieurs instruments de planification et de coordination ont été développés sur des bases quinquennales. On note les cadres stratégiques nationaux (CSN) 2003-2007, 2009-2013 et 2019-2022 étendu à 2023.

Ce nouveau plan définit les stratégies et actions qui seront mises en œuvre pour apprécier l'atteinte des résultats CSN 2019-2022 étendu à 2023 en lien avec les ressources investies. Ce plan sert de guide à la prise de décisions pour mettre en œuvre la réponse nationale au VIH à tous les niveaux.

Le directeur exécutif du CNLSE, le Dr Benjamin Atipo, a fait savoir que l'analyse de la dynamique de l'épidémie reste de type généralisé, quasi stable depuis 2010 et en baisse en 2016. Ce document servira de guide, afin de suivre toutes les interventions sur le SIDA au Congo jusqu'en 2023.

Après l'ouverture de l'atelier...

Pour le ministre de la Santé, malgré la COVID-19, le Gouvernement reste préoccupé par l'épidémie du SIDA qui demeure un problème de santé publique. *«De ce fait les acteurs de lutte contre le VIH-SIDA et les IST doivent s'investir pleinement dans l'atteinte d'ici à 2026 des objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA auxquels le Congo a souscrit»*, a-t-il exhorté. Il a en outre estimé que ce cadre vise à doter le Congo d'un système de santé performant, résilient et capable de garantir l'accès universel à des services de santé de qualité qui soutiennent durablement la croissance et le développement. *«La mise en œuvre de ce présent cadre stratégique national devrait à terme contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dans ces points 3,10 et 16 qui garantissent entre autres, à tous une bonne santé et promeuvent le bien-être…».*

Esperancia MBOSSA-OKANDZE & Christevie OBA *(Stagiaire)*

COVID-19

Impliquer le secteur privé de santé dans la mise en œuvre de la politique sanitaire

Avec l'appui technique et financier de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Banque mondiale, l'ONG Médecins d'Afrique a procédé en mai dernier à Brazzaville, à la formation des acteurs de la société civile et de la santé du secteur privé de la capitale, aux stratégies de lutte contre le coronavirus COVID-19.

But de la formation: permettre aux organisations formées d'apporter la bonne information auprès des communautés sur la lutte contre la COVID-19. C'était sous les auspices du médecin-colonel Jean Claude Mobousse, directeur départemental de la santé de Brazzaville représentant le ministre de la Santé et de la population. Selon le Dr Alain Bikindou, l'un des formateurs à l'ONG Médecins d'Afrique, il s'est agi, entre autres, de la mise à exécution d'une série de formations de quatre sessions dont 2 à l'endroit des communautaires constituées de 47 membres et deux sessions de groupes de 47 personnes constituées d'agents de santé du secteur privé.

Le représentant de l'OMS, le Dr Jean Crios, a loué, à la clôture de cette série de formations de Brazzaville, le travail réalisé par son partenaire Médecins d'Afrique. Il a précisé que la formation de ces différents groupes s'inscrit dans le cadre du projet PEF-COVID-19. Un projet mis en œuvre par le bureau pays de l'OMS, grâce à l'appui financier de la Banque mondiale et visant principalement à renforcer la mise en œuvre du plan national de riposte contre cette pandémie, avec un focus sur le secteur privé de la santé.

A la survenue de la pandémie, quand le Gouvernement a mis en place son plan national de lutte contre la COVID-19, malgré des contraintes budgétaires, l'accent était mis en par-

Les participants à l'issue de la formation

ticulier sur la formation sanitaire publique. Mais, les études ont montré que l'offre des soins de santé au Congo est assurée à plus de 56% par le secteur privé et 44%, par le secteur public. Il était donc nécessaire pour rendre robuste le plan national de riposte contre la pandémie, d'impliquer le secteur privé qui est une composante très importante dans la mise en œuvre de la politique sanitaire du pays.

Clôturant les travaux, le Dr Jean Claude Mobousse a indiqué qu' *«il est de plus en plus question de comprendre que la santé a besoin de tout le monde, aussi bien du secteur public que du secteur privé, qui compte plus de 56% de l'offre de soins de santé, pour venir à bout de la pandémie.»* A rappeler qu'une formation identique a été assurée aux agents de santé à Pointe-Noire.

Marcellin MOUZITA

JUSTICE

Deux présumés trafiquants de produits de faune à la barre!

La deuxième audience de deux trafiquants présumés d'une peau de panthère et d'un morceau d'ivoire interpellés le 20 mai dernier à Pointe-Noire aura lieu ce mardi 22 juin, au Tribunal de Grande Instance de cette ville. La citation des prévenus et présentation des scellés sont attendues.

Les présumés délinquants fauniques avaient été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère et d'un morceau d'ivoire, par les agents de la direction départementale de l'Économie forestière de Pointe-Noire et les éléments de la section de Recherches de la région de Gendarmerie, avec le concours technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les produits saisis provien-

Les deux prevenus dans les locaux de la Gendarmerie

draient du village Kotovindou, dans le département du Kouilou. Et, les deux trafiquants présumés s'apprêtaient à les vendre à Pointe-Noire auprès de potentiels clients.

Lors de la première audience le 8 juin, l'un d'eux a reconnu les faits.

Les deux prévenus encourent des peines allant de deux à cinq ans d'emprisonnement ferme assortis d'une amende allant de 100.000 à 5.000.000 de F.CFA, conformément à la loi.

En rappel, six autres individus avaient été interpellés, tour à tour, en janvier, et en début février 2021 dans cette même ville, avec quatre pointes d'ivoire pesant 101,3 Kg, représentant approximativement quatre éléphants abattus, et plusieurs objets travaillés en ivoire. La procédure judiciaire de cette affaire est encore pendante devant le Tribunal de Grande Instance de la ville océane.

V.M.

SANTE

Formation à la sensibilisation contre la COVID-19

Vu le laxisme observé chez les populations depuis le lancement de l'opération *''vaccination contre la pandémie de COVID-19''*, le Comité technique national de riposte contre cette maladie, dirigé par le Dr Jean Claude Emeka, a organisé le 4 juin 2021 à l'ex école paramédicale Jean Joseph Loukabou, une réunion de sensibilisation à la vaccination contre la COVID-19. Les autorités politico-administratives locales, les responsables des ONG et des organisations de la société civile (OSC) ainsi que des professionnels des médias étaient les personnes visées.

Les journalistes pendant la formation

Le Dr Jean Claude Emeka, président de la Commission prévention et contrôle de l'infection, mobilisation sociale et communication sur les risques de COVID-19, a édifié l'auditoire sur l'existence réelle de la maladie. Il a invité à ne pas céder à la panique, ni prêter l'oreille aux auteurs des fausses informations sur l'efficacité des vaccins. *''Les produits n'ont pas du tout d'effets indésirables''*, a-t-il expliqué. Avant de prier les responsables à prendre le relais de la sensibilisation auprès des populations pour qu'elle se rende massivement dans les centres de vaccination retenus.

Jean Claude Toumbakoundou, secrétaire général du département de Pointe-Noire, à son tour, a réaffirmé que *«la vaccination est un moyen simple, sûr et efficace pour se protéger contre des maladies dangereuses. Plusieurs réunions ont lieu à propos. En tant que responsables, vous devez continuer à sensibiliser les populations, car notre ville est citée comme épicentre de la maladie. Au départ, il y a eu un engouement pour se faire vacciner. Aujourd'hui, nous constatons qu'il y a eu un relâchement; nous sommes à peine 3% de la population vaccinée, alors que nous devons atteindre 60% qui est l'équivalent de quatre millions pour atteindre l'immunité collective»*.

Les professionnels des médias ont été formés, quant à eux, dans l'après-midi.

«Depuis un certain temps, nous avons constaté une diminution des candidats vers les sites de vaccination. Raison pour laquelle, nous sommes venus solliciter votre implication pour intensifier la sensibilisation de lutte contre la COVID-19 dans vos médias respectifs. Outre le renforcement des capacités, nous sollicitons de vous l'organisation de plusieurs émissions de lutte contre la COVID-19, pour que la population s'engage à se faire vacciner pour vite atteindre l'immunité collective, en vaccinant plus de 60% de la population. Les autorités et la population doivent collaborer pour rendre efficaces les méthodes de communication en vue de booster définitivement la COVID-19», a renchéri, en s'adressant à eux, Lucien Emmanuel Francky Ibata, chef de service promotion de la Santé et président de la sous-commission mobilisation sociale et communication sur les risques au COVID-19.

L'atelier de sensibilisation s'est poursuivi avec les responsables religieux, les chefs de quartier et dans le district de Tchiamba-Nzassi.

Equateur Denis NGUIMBI et Madocie Déogratias MONGO

MADINGOU (DEPARTEMENT DE LA BOUENZA)

L'ONG «Mwana Nsi» au chevet des victimes des pluies diluviennes

Les pluies diluviennes qui se sont abattues en fin avril 2021 à Madingou, dans le département de la Bouenza, avaient occasionné plusieurs dégâts: près d'une dizaine de blessés, des toitures d'habitations emportées, des maisons effondrées, etc. Ce qui avait poussé les autorités de cette localité, notamment la mairesse, Simone Bakoumina, de lancer un SOS pour voler au secours des populations sinistrées. Ce cri du cœur a été entendu par l'ONG *«Mwana Nsi»*, aux destinées de laquelle preside Fortuné Pouela, un Congolais basé à Dublin, en Irlande.

M. Théophile Nguembo remettant le don à Mme Simone Bakoumina

Par le truchement de son coordonnateur, M. Théophile Nguembo, cette ONG a, en effet, offert un don à une centaine de sinistrés de cette localité. La cérémonie s'est déroulée en mai dernier.

Ce don était composé de plusieurs dizaines de sacs de riz, de cartons de boîtes de conserve, d'un demi fut d'huile d'arachide, de cartons de savon et bien d'autres produits de première nécessité. Il a été réceptionné par Mme Simone Bakoumina, dont le visage rayonnait de joie.

Le coordonnateur de *«Mwana Nsi»* a révélé le message émouvant et compatissant de M. Fortuné Pouela dans lequel il dit comprendre la détresse des populations victimes des pluies diluviennes d'avril dernier qui impactent leur activités économiques et sociales. Il les a priées de ne pas tenir compte du caractère modeste du don, mais de sa valeur hautement symbolique, d'autant plus que *«Mwana Nsi»* a été quasiment la seule ONG à leur voler au secours, sans avoir bénéficié de quelque apport que ce soit. *"Le president Fortuné Pouela fera davantage pour ses compatriotes, dès que possible"*, a-t-il promis.

Mme Simone Bakoumina a réceptionné le don, avant de le transmettre aux gestionnaires des affaires sociales et de l'action humanitaire pour le dispatching aux intéressés.

Au nom des populations de Madingou, en général, et des personnes sinistrées, en particulier, elle a remercié, du fond du coeur, M. Fortuné Pouela et son ONG pour cet acte de générosité. *"Ce geste est certes modeste, mais révélateur d'humanité, d'amour réel, de patriotisme manifeste et surtout, de promptitude exemplaire. Car près d'un mois après ce sinistre, pourtant de notoriété publique, et et le cri d'alarme des pouvoirs publics qui a suivi, «Mwana Nsi» est la seule ONG à avoir répondu favorablement"*, a-t-elle affirmé.

Avant d'inviter les bénéficiaires du don à faire preuve de gratitude vis-à-vis de toute personne physique ou morale qui leur portent assistance dans les moments de détresse, à l'instar de l'ONG de M. Fortuné Pouela.

Pour la petite histoire, l'ONG Mwana Nsi a été portée sur les fonts baptismaux en 2018. Elle a pour champ d'action le social et la culture.

En vue de revitaliser et revaloriser la culture de Madingou, en décembre 2019, en collaboration avec la Mairie de cette localité, elle avait organisé un impressionnant festival regroupant les groupes folkloriques de toutes les sensibilités ethniques.

Sévérine EGNIMBA

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face du Café de Paris, marché Plateau centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96

INSERTION LEGALE
MAOUENE EXPRESS

Société Anonyme avec conseil d'administration au capital de
CINQUANTE MILLIONS DE F. CFA
98 Avenue Alger, quartier 7-7 de Dany, arrondissement n° 3 Tié-Tié;
Téléphone: 05 557 57 79/06 657 57 79/04 446 28 67
RCCM N° CG/PNR/09 B 1219
Pointe-Noire

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, en date du huit février deux mil vingt et un, dûment enregistré le huit mars deux mil vingt et un, sous le folio 44/5, no 1666, les actionnaires de la Société MAOUENE EXPRESS SA, avec Conseil d' Administration, ont décidé de la continuation de la société, en dépit du fait que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

DEPOT LEGAL: Dépôt de ladite décision a été fait au greffe du tribunal de commerce le 11 mars 2021, enregistré sous le numéro 21 DB 22.

Pour avis

Le Notaire
Maître Brislaine KOUTOU

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, centre-ville, boîte postale: 608, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96/06 680 20 01.

AVIS DE CONSTITUTION
RIG ENGINEERING

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital: 1.500.000 F. CFA
Siège Social: Base industrielle, vers la société HALLUBURTON; Téléphone: 05 624 77 88, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le dix-huit mai deux mil vingt et un, dûment enregistré le vingt-six mai deux mil vingt et un, sous le folio 098/15, n° 1224, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays:
- Génie civil;
- Architecture et bâtiment (BTP);
- Etude d'ingénierie, d'installation offshore et on shore;
- Etude des constructions métallique et mécanique (structure et tuyauterie off/on shore);
- Inspection de l'intégrité des structures;
- Informatique et réseaux télécommunication;
- Mise à disposition du personnel qualifié.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

Dénomination sociale: RIG ENGINEERING

Adresse: Base industrielle, vers la société HALLUBURTON, téléphone: 05 624 77 88, Pointe-Noire/ REPUBLIQUE DU CONGO;

Administration: La Gérance est assurée par Monsieur Randy Gerland IBATA, pour une durée indéterminée;

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2021-B13-00297.

Pour avis,

Maître Brislaine KOUTOU

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI sis à Brazzaville
(République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

SAHAM ASSURANCE CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code des Assurances «CIMA» au capital de 4 510 000 000 de Francs CFA, Brazzaville (République du Congo)
Rond-point City Center, rez-de-chaussée Immeuble CNSS, Centre-ville
RCCM: CG/BZV/11 B 3065

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du six mai deux mil vingt et un dxe la société «SAHAM ASSURANCE CONGO» SA, ci-dessus plus amplement désignée, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, le quinze juin deux mil vingt et un et enregistré le même jour à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 108/6 numéro 0925, les actionnaires, au cours de ladite Assemblée Générale Extraordinaire, ont adopté les résolutions suivantes:

- Changement de dénomination sociale: la société «SAHAM ASSURANCE CONGO» devient désormais «SANLAM ASSURANCE CONGO»; En conséquence, l'article 3 des statuts a été corrélativement modifié.

- Adoption des nouveaux statuts de la société;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Dépôt au greffe-Immatriculation: un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du six mai deux mil vingt et un a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le dix-sept juin deux mil vingt et un, enregistré sous le numéro 21 DA 147.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société «SAHAM ASSURANCE CONGO» SA sous le numéro: M2/21-246.

Pour avis et mention,

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

ECOLE DE PEINTURE DE POTO-POTO

Une vieille dame toujours attrayante

Fondée en 1951 par Pierre Lods, un artiste- peintre français, l'Ecole de peinture de Poto-Poto, sise en plein cœur de Moungali (Arrondissement 4 de Brazzaville), célèbre cette année les 70 ans de sa création. Différents événements sont prévus pour cette occasion.

Des peintres en plein boulot

Des toiles à l'intérieur de l'Ecole

En marge de cette célébration, il se tient ce mardi 22 juin 2021, à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, une conférence en ligne avec Pascal Lettelier, un réalisateur français, témoin oculaire du parcours de Pierre Lods.

Pendant la rencontre, les participants vont échanger sur la vie de Pierre Lods et sur les peintres de Poto-Poto. Il y aura également la projection d'un film documentaire qui retrace le parcours historique et artistique de Pierre Lods.

Par ailleurs, une cérémonie commémorative est prévue pour le 30 juin, au siège même de cette structure, une date qui pourrait connaître une légère modification pour des raisons internes, a déclaré M. Parfait Mbon, Directeur général de l'Ecole de peinture de Poto-Poto.

Au cours de cette cérémonie, il est prévu une exposition qui mettra en exergue les meilleurs œuvres des peintres locaux et aussi la figure des images de vieille gloire ayant marqué de leur empreinte l'Ecole de peinture de Poto-Poto.

En partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une galerie virtuelle sera inaugurée pour permettre aux artistes de faire leur vente en ligne.

Pour pouvoir gérer techniquement cette galerie, une formation des formateurs sera organisée par des experts.

Pour les 70 ans d'anniversaire, il y aura également la décoration des artistes peintre qui font la fierté de cette école; la présentation d'un livre qui retrace son histoire et le lancement de la Fondation Gotène, du nom de ce célébrissime artiste-peintre congolais rappelé à Dieu le mercredi 20 février 2013, à Rabat, la capitale du Maroc, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de 74 ans.

Une école en proie à des difficultés

L'Ecole de peinture de Poto-Poto fait face à de nombreuses difficultés. Selon Parfait Mbon, cette structure connaît des soucis d'ordre financier et économique pour son bon fonctionnement. *«Nous n'avons pas de subventions. Pourtant, c'est une structure qui fait la fierté du Congo. L'autre plus grande difficulté, c'est l'achèvement des œuvres. Le marché devient tellement étroit»*, a-t-il déclaré.

L'Ecole de Poto-Poto est la première structure congolaise de peinture qui a été visitée par les plus hautes autorités de l'UNESCO, à savoir: M. Fréderico Mayor, en 1994; Irina Bokova, en 2011, et Audrey Azoulay, en 2020.

A signaler que les dirigeants de l'Ecole de peinture de Poto-Poto qui comptent bien commémorer les 70 ans de son existence sont jusqu'à ce jour dans une incertitude totale sur la bonne tenue des activités qui ont été retenues pour cette occasion, car n'ayant rien reçu comme moyen d'accompagnement. Ils sollicitent à, cet effet, un appui multiforme des partenaires.

Roland KOULOUNGOU (Stagiaire)

LITTERATURE

Ulrich Tchicaya signe «Notre fraternité était pourtant belle...»

L'ouvrage *«Notre fraternité était pourtant belle…»* est un roman de 200 pages, publié aux éditions Vérone (Paris, France) et qui est signé Ulrich Tchicaya, prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire et professeur de français. Ce roman a été présenté et dédicacé le samedi 29 mai dernier à Pointe-Noire, en présence de NN.SS Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire, Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la Conférence épiscopale du Congo, et Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Prêtres, élèves et autres personnes intéressées par l'écriture étaient venus en masse.

Pour Ulrich Tchicaya, le titre de son roman est la formule de vie d'un jeune dont l'avenir, jusqu'ici prometteur et radieux, bascule lorsque son père décède tragiquement, laissant une famille désunie. L'auteur montre comment le jeune sera confronté à des vices de la société comme l'hypocrisie, la violence, la haine, ou la xénophobie.

La tribune, pendant la présentation de l'ouvrage

De g. à dr.: NN.SS Miguel Angel Olaverri, Daniel Mizonzo et Louis Portella Mbuyu

Mais une mystérieuse épidémie qui vient aussi menacer la planète au même moment et provoquer l'émergence d'un nouveau mode de vie également étrange. Le jeune garçon réussira-t-il à réaliser son rêve de prendre la tête du Gouvernement comme il se l'est promis? Un moment de critique et d'encouragement a été aménagé au cours de cette présentation; conférencier et public ont pu échanger.

Pour Michel Massanga, inspecteur de français des lycées et chargé de cours au Séminaire Notre-Dame de Loango, ce livre devrait inspirer les élèves, car il montre que se battre dans la vie et s'appliquer à réussir ses objectifs de vie peuvent conduire au succès.

Maître Chantal Paule Loemba, avocate, pense que ce roman est très passionnant et relate les faits cruciaux de la société congolaise; il interpelle également les couches sociales.

«Dans ce livre, le problème de la succession est vraiment manifesté et décrié par le rejet de la veuve et de l'orphelin par les parents de l'époux décédé. La veuve qui avait pourtant contribué à l'acquisition du patrimoine, se retrouve expulsée du domicile conjugal avec son baluchon, et le fils qui avait des projets d'études se retrouve dans la rue et contraint d'abandonner ses projets pour vivre au quotidien. Toutefois, j'ai été interpelée par le récit de la mère du défunt qui s'est érigée contre le partage tel que prévu par la loi».

Pour l'abbé Jean Gilbert Mavoungou, ce roman explore tous les niveaux de vie. C'est une exhortation, et une vive interpellation à réinventer et à revivre la fraternité sans maquillage, sans limite pour remettre de l'harmonie en société et dans la nature.

Chantal Paule Loemba pense toujours possible de revivre cette fraternité qui était pourtant belle, en repartant à l'essentiel comme l'a dit l'auteur; à l'amour pour que cette fraternité puisse à nouveau être vécue. Elle a invité toute la jeunesse congolaise à ce projet par la lecture de ce roman où chacun et chacune se retrouvera.

L'auteur a expliqué que le titre de ce roman était une reformulation du psaume 54,15, et invite à le lire.

En 2015, Ulrich Tchicaya a rédigé une biographie consacrée à Mgr Godefroy Emile Mpwati. Il signe, avec *«Notre fraternité était pourtant belle…»,* son premier roman, vendu à 15000 F.CFA.

Madocie Déogratias MONGO

LIVRE

Exploration des coulisses de la musique congolaise

''Les coulisses de la musique congolaise de l'African Jazz à l'Afrisa'', c'est le titre d'un ouvrage paru aux éditions Paari, en France, en 2012, sous la plume de Faugus Izeidi, coauteur de l'indémodable et inoubliable classique chanson ''Mokolo na kokufa''. Dans une préface estampillée Gaston Kouvibidila, l'auteur explore, pour la première fois, les coulisses de la musique congolaise qui a inondé et qui inonde encore de nos jours l'Afrique et le monde entier, faisant danser de nombreuses générations d'année en année.

Faugus Izeidi

La couverture du livre

La musique congolaise moderne, relève Faugus Izeidi, nourrie non seulement de valeurs et sonorités locales, mais aussi d'influences extérieures, a, durant plus d'un demi-siècle, pulvérisé tous les records d'audience et d'affluence. Jamais musique n'a été aussi inventive grâce aux talents des artistes-musiciens prolifiques, et à leur créativité étonnamment débordante. A travers des figures mythiques comme Joseph Kabasele Tshamala (Kallé Jeff ou Grand Kallé), Rochereau Sinamoy Tabu Ley, Nicolas Kasanda Wa Mikalay (Docteur Nico), Roger Izeidi, Manu Dibango, l'auteur nous livre les heurs et malheurs des acteurs qui ont forgé la Rumba congolaise moderne au fil des ans.

Mais jamais musique n'a été aussi traversée par des courants contradictoires surprenants, des guerres souterraines ou ouvertes, des incompréhensions surmontables et insurmontables, d'actes cupides, des velléités de prise de pouvoir jusqu'à flirter avec des pratiques fétichistes, des combats virtuels, au travers des chansons romantiques, mais singulièrement tranchantes, dans un environnement explosif. C'est dans ce contexte que l'auteur empruntera une carrière d'artiste-musicien, favorisée par l'environnement familial d'une part, et par sa rencontre avec le Camerounais Manu Dibango d'autre part, un artiste qui par son talent a marqué d'une manière indélébile, pendant des décennies, l'histoire de la musique moderne à travers le monde.

Faugus Izeidi contribuera à la grandeur de la musique congolaise, avec l'invention de la guitare mi-solo. Mais, il assistera également, impuissant, à la décadence de l'African Fiesta. L'absence d'une rigueur dans le management des musiciens sera fatale à plusieurs orchestres, d'où cette mosaïque de formations musicales éphémères, qui n'auront d'existence que le temps d'un concert et ou d'un enregistrement de chansons dans un studio au Congo, en Afrique ou ailleurs…

Alain-Patrick MASSAMBA

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP: 4607, Tel: 05.543.47.06, à Pointe-Noire ;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Dolisie, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 09 heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 10 juillet 2021, à 9h00.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:

En vertu de l'arrêt n°023, exécutoire, rendu par la Cour Criminelle de Dolisie, en date du 24 janvier 2019, assorti d'un Certificat de non pourvoi, daté du 04 août 2020;

Et par la suite, d'un commandement de Maître Rigobert N'DALOU, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel de Dolisie y demeurant soussigné, en date du 05 janvier 2021, enregistré et publié au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière (Niari-Bouénza-Lékoumou), sise au Centre-ville de Dolisie, en date du 1er février 2021;

Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK, Groupe BMCE BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n°06B58 (ancien n°04B 779), NIU: M2005110000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, BP: 2889, Tel: (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB: www.lcb-bank.com, représentée par son Administrateur Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, **créancière poursuivante;**

Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP: 4607, Tel : 05.543.47.06, à Pointe-Noire ;

En présence de:

- Monsieur BAZEBELA Clément, ex Agent de banque, de nationalité Congolaise, pour être né le 28 septembre 1969, à GOMA TSE-TSE, titulaire d'une Carte Nationale d'Identité n°NR0109J47MF9Q, délivrée le 05 août 2009, à DOLISIE, demeurant et domicilié à Dolisie, pris en sa qualité de débiteur principal et caution hypothécaire;

Il sera le samedi 10 juillet 2021, à 9h00, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Dolisie, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

Propriété située à Dolisie, quartier Lisanga, cadastrée parcelle **n°10**, section **BP: L1**, bloc 104ter, d'une superficie de **400m²**, objet du Titre Foncier **n°32169**;

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix: 15.000.000 FCFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au Greffe Civil du Tribunal de Grande de Dolisie, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente:

- Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Dolisie;

- Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 09 juin 2021

Maître Roldia MALONGA, Avocat poursuivant

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat plaidant, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06/ 06.566.78.70, à Pointe-Noire;
Elisant domicile au Cabinet de Maitre Jean Cyprien KELANI, Avocat postulant, dont le cabinet est sis au rue MBAKAS, croisement Av. de la PAIX -rue MBAKAS), 3e étage, immeuble Sis à côté de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) de Poto-Poto Brazzaville; Tél.: 05.558.85.11/06.656.52.52, où devront être servis tous les actes relatifs à la présente procédure;
Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.
En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences, à 09 heures.
L'adjudication aura lieu le samedi 10 Juillet 2021, à 9h00min.
Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:
En vertu d'un acte notarié en bonne et due forme exécutoire, répertoire n°460, année 2015,
Portant Convention de Prêt avec affectation hypothécaire, conclu le 30 novembre 2015, entre LCB BANK et la société **Groupe RININVEST, en sigle GR.IN**, Société Anonyme Unipersonnelle, au capital de Quinze Millions (15.000.000 F.CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°RCCM-15 B 6192, dont le siège social est sis au no 15, Avenue de l'Amitié, POTO-POTO, Brazzaville, en l'Office Notarial de **Maître KAYA MUHAMAD YAYA, Notaire, Titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de Brazzaville, au n°09, rue Mfoa, Poto-Poto (Croisement Avenue dite des Beaux Parents), B.P.: 4169, Tél.: (00242) 018825566/(00242) 05.582.47.77, République du Congo,** acte publié à la conservation foncière de Brazzaville, le 03 décembre 2015, sous dépôt n° 15/5720, Extrait n°5720;
Et par la suite **d'un commandement de Maître Jean Didier BIDIE**, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville y demeurant soussigné, en date du **20 janvier 2021**, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Brazzaville, en date du **16 mars 2021**, sur le titre de propriété n°9537, portant sur une propriété bâtie située à Brazzaville, Arrondissement n°4 MOUNGALI, cadastrée section J, bloc 117, parcelles 52-53, d'une superficie de 18.577m2;
Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK, Groupe BMCE BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F. CFA, immatriculée au RCCM sous le n°06B58 (ancien n° 04B 779), NIU: M20051 10000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, B.P.: 2889, Tél.: (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB: www.lcb bank.com, représentée par son Administrateur Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, créancière poursuivante;
Ayant pour Conseil **Maître Roldia Yvon Placide MALONGA,** Avocat plaidant, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06/06.566.78.70, à Pointe-Noire;
Elisant domicile au Cabinet de Maître Jean Cyprien KELANI, Avocat postulant, dont le cabinet est sis au n° 08, rue MBAKAS (Croisement Av. de la PAIX-rue MBAKAS), 3 e étage, immeuble Sis à côté de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) de Poto-Poto - Brazzaville, Tél.: 05.558.85.11/06.656.52.52, où devront être servis tous les actes relatifs à la présente procédure;
En présence de:
La société Groupe RININVEST, en sigle GR.IN., Société Anonyme Unipersonnelle, au capital de Quinze Millions (15.000.000) F. CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°RCCM-15 B 6192-dont le siège social est sis au no 15, Avenue de l'Amitié, POTO-POTO, Brazzaville, agissant poursuite et diligence de son Directeur Gérant, en la personne de Monsieur TALAL RIHAN, né le 07 juin 1952 à Nabathie (Liban), de nationalité Congolaise, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice saisie;
Il sera, le samedi 10 juillet 2021, à 09h00min, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:
La propriété est située à Brazzaville, Centre-ville, Arrondissement n°4 MOUNGALI, section J, bloc 117, parcelles 52 & 53, d'une superficie de 18.577m2, objet du Titre Foncier n°9537;
Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.
Mise à prix: 1.000.000.000 F. CFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes.
Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande de Brazzaville, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.
Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.
Conditions de vente
- Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville;
- Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 14 juin 2021

Maître Jean Cyprien KELANI
(Avocat postulant)

Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)

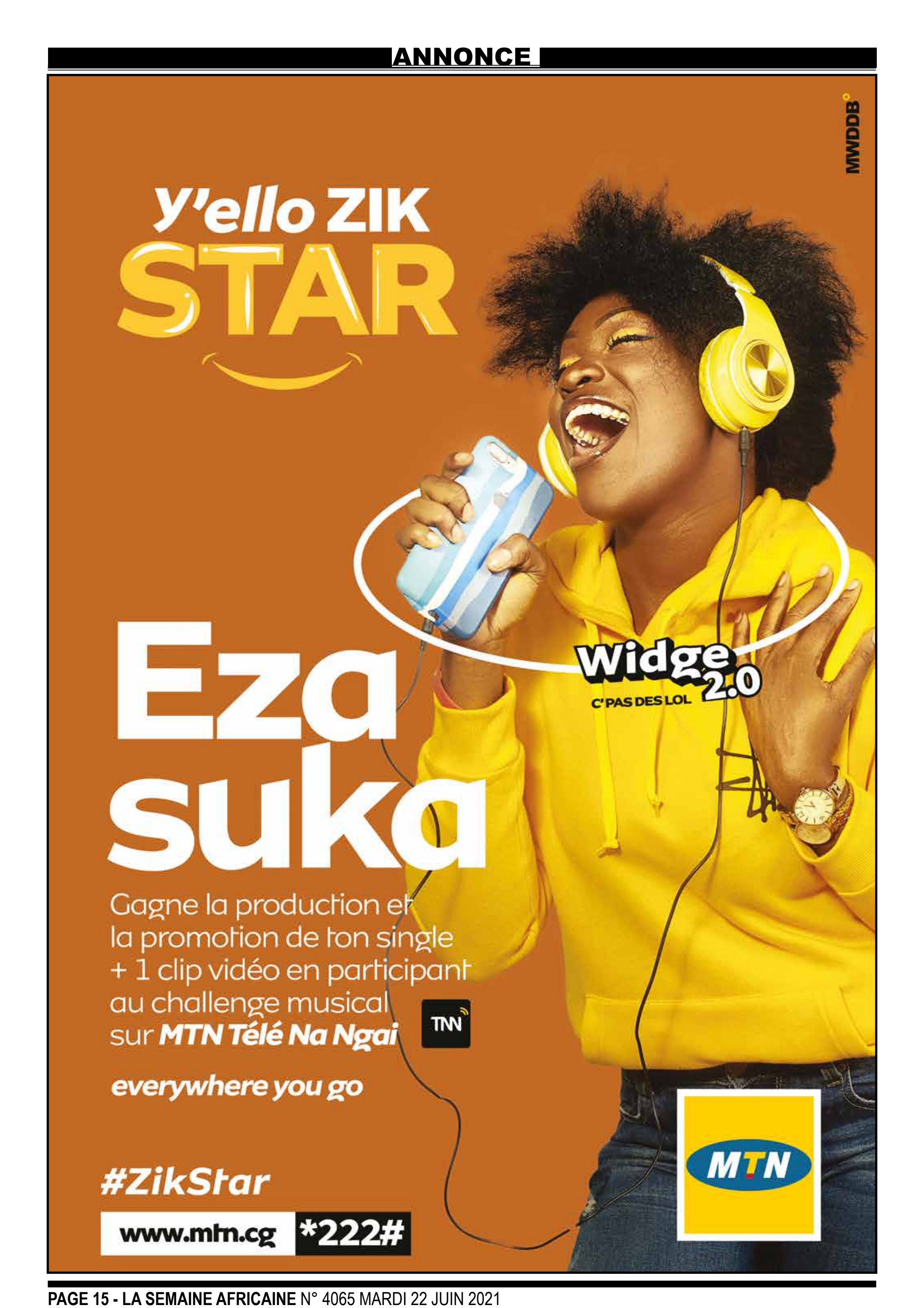
MWDDB
y'ello ZIK
STAR
Widge 2.0
C'PAS DES LOL
Eza
suka
Gagne la production et
la promotion de ton single
+ 1 clip vidéo en participant
au challenge musical
sur MTN Télé Na Ngai
TNN
everywhere you go
#ZikStar
www.mtn.cg
*222#
MTN

TENNIS / COUPE DAVIS GROUPE 4 AFRIQUE

Jeu, set et match à Brazzaville

La Coupe Davis marque son retour à Brazzaville. Les premiers matches du groupe 4 Afrique ont commencé lundi 21 juin au complexe sportif La Concorde à Kintélé, mais le lancement officiel a lieu ce mardi 2 juin. La compétition, placée sous l'égide de la Fédération internationale de tennis (ITF), se poursuit jusqu'au 28 juin.

En mai dernier, le premier responsable de la petite balle jaune congolaise, Germain Ikonga Akindou, s'était réjoui du fait que cette compétition, la plus prestigieuse, se déroule encore au Congo. *«C'est un motif de fierté de voir cette compétition se dérouler une fois de plus au Congo. Parce que plusieurs autres pays avaient souhaité l'accueillir»,* confiait-il. Il avait, par la suite, donné l'assurance que ses collaborateurs et lui mettront tout en œuvre pour faire de ces retrouvailles tennistiques, une réussite.

Tout est fin prêt au complexe sportif ''La Concorde''. La compétition met aux prises, outre le Congo, neuf autres pays. Sous la supervision d'un officiel de l'ITF, on a procédé dimanche 20 juin au tirage au sort qui a permis aux capitaines des dix équipes en lice de savoir à quoi s'en tenir. Dans cet exercice, le hasard a voulu que le groupe A soit composé de la Namibie, de l'Ouganda, du Botswana, de l'Angola et du Congo, pays hôte. Quant au groupe B, il est constitué du Nigeria, du Cameroun, du Gabon, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

En prélude au tournoi, le responsable des arbitres tenant à ce que les résultats ne souffrent pas de contestations, a fait la dernière séance d'entraînement avec les juges arbitres. *«Cela a permis à chacun de réviser la position sur le terrain, le bon placement, les bonnes annonces parce qu'il faut aussi crier suffisamment fort. On a revu toutes les règles du jeu. Certains juges ont progressé. Mon rôle sera d'aider, de faire partager mon expérience à chacun pendant toute la semaine. Au niveau des juges de ligne, c'est une équipe de 21 juges et puis on a 7 arbitres de chaise»,* a-t-il indiqué.

La Fédération congolaise de tennis n'aligne que des joueurs locaux, afin de leur permettre de se frotter aux meilleurs et de gagner en expérience pour les futures compétitions. Les résultats tomberont au fil des jours. Les deux premiers pays de la compétition évolueront dans la division supérieure.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Spectateurs et joueurs lors de la précédente édition organisée en 2019 à Brazzaville

Les premiers résultats

***Groupe B (Nigeria-Côte d'Ivoire)**
Abdoulaziz Bationo (Côte d'Ivoire)-Nonso Madueke (Nigeria): 5-7, 6-3, 6-0
Eliakim Coulibaly (Côte d'Ivoire)- Uche Oparaoji (Nigeria): 6-0 et 6-0
Double: Abdoulaziz Bationo/Eliakim Coulibaly (Côte d'Ivoire) -Abdul Babalola/Joseph Imeh (Nigeria): 7-5 et 6-4

***Groupe B (Cameroun-Sénégal)**
Etienne Teboh (Cameroun)-Seydina André (Sénégal) : 6-3 et 7-6 (TB : 7-4)
Blaise Ngwohoh (Cameroun)-Nicolas Jadoun (Sénégal) : 6-4 et 6-4
Double: Hassimiyou Dieng /Yannick Languima (Sénégal)-Boriss Kamdem/Sergio Watat Njanga (Cameroun) : 2-6, 6-4 et 6-4.

***Groupe A (Angola-Congo)**
Fernando André (Angola)-Franklin Biboussy (Congo): 6-2 et 6-1
Zidario Quitomina (Angola)-Brasny Ntomosso (Congo) : 6-3 et 6-4
Double: Fernando André/Nicolau Monteiro (Angola)-Chris Geovhani Mezenga Lentom/ Brasny Ntomosso (Congo): 6-4 et 6-1

***Groupe A (Namibie-Botswana)**
Connor Henry Van Schalkwik (Namibie)-Tshepo Mosarwa (Botswana): 7-5, 6-1
Codie Shalk Van Schalkwyk (Namibie)-Tsholofelo (Botswana): 6-3, 6-0
Nguvitjita Hinda/Daniel Jauss (Namibie)-Thato Holmes/Denzel Seetso (Botswana) : 2-6, 6-4, 6-2.

FOOTBALL/LIGUE 1 DU CONGO

Barrages et relégation: quatre clubs en balance

Le championnat national d'élite Ligue 1 du Congo ne constitue presque plus un événement. Il a déjà désigné son vainqueur et le dauphin du champion bien avant l'échéance. L'air a perdu tout goût de poudre! Finalement, les seuls combats se situent bien au bas du tableau où quatre équipes sont en balance.

C'est une question de vie ou de mort pour les équipes de la queue du classement, car leurs derniers combats désigneront le relégable et le barragiste. Ce n'est pas pour rien que la bourrasque sur cette partie du classement menace outre RCB (15 points), l'actuel lanterne rouge, AS Cheminots (20 points), premier relégable, FC Nathalys et V.Club-Mokanda (24 points chacun), des clubs de Pointe-Noire, qui ne sont pas à l'abri d'une surprise désagréable. Les deux dernières journées de la compétition sont des moments d'angoisse pour elles. Une situation intéressante à suivre. Nous en reparlerons dans deux semaines. D'ici là, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts de Pointe-Noire et de Brazzaville.

Cela étant, la 24e journée, débutée samedi 19 juin, s'est terminée lundi 21 juin. AS Otohô ne cherche plus qu'à mieux asseoir son leadership. Elle a pris trois nouveaux points aux dépens du FC Kondzo (2-0), dimanche 20 juin au Stade Marien Ngouabi d'Owando.

Le même jour, mais au Stade Massamba-Débat, les Diables-Noirs et le CARA ont choisi le chemin du match nul (1-1). Au but matinal de l'Aiglon Kanga, les ''Jaune et noir'' ont répondu par l'égalisation de Lorry Nkolo (9e) sur coup franc.

Un peu plus tôt, en premier match, RCB avait mis à genou V.Club-Mokanda (2-0).

La veille, Inter Club et Patronage Sainte-Anne ont fait de même (0-0), tandis que JST, en épinglant l'AC Léopards (2-0), a complété le podium, sur la troisième marche. Provisoirement.

Finalement, la lourde et imposante victoire de l'AS Cheminots aux dépens du FC Nathalys (5-0) a été l'événement qui aura simplement marqué cette journée.

Jean ZENGABIO

Classement officieux : 1. AS Otohô (60 points). 2.Diables-Noirs (47 points). 3.JST (39 points). 4.CARA (37 points). 5. AC Léopards (36 points). 6. Etoile du Congo (36 points). 7. FC Kondzo (33 points). 8. Patronage Sainte-Anne (32 points). 9. Inter Club (26 points). 10.Nico-Nicoyé (25 points). 11.V.Club-Mokanda (24 points). 12.FC Nathalys (24 points). 13.AS Cheminots (20 points). 14. RCB (18 points).

FOOTBALL

Un maillot officiel pour le corps arbitral congolais

Le corps arbitral congolais a désormais son maillot officiel, fruit du contrat de partenariat entre la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) et son équipementier, la marque italienne Macron. Il a été présenté et remis aux intéressés vendredi 18 juin au siège fédéral, par le président de l'instance dirigeante du football, Jean-Guy Blaise Mayolas.

La FECOFOOT veut rendre respectable le corps arbitral accusé d'être un des obstacles à l'évolution du football congolais. A travers ce qu'on peut appeler projet *«Habiller les arbitres»,* certainement pour la beauté du jeu, la FECOFOOT remettra à chaque arbitre des maillots de trois couleurs différentes frappés du logo de la fédération. Cette action fédérale est destinée à faire la promotion de l'arbitrage du football congolais, contribuer à son développement et rehausser son image de marque. Elle pourrait aussi éradiquer le complexe qui existe entre les arbitres en fonction des différences de tenues.

Ce sont des arbitres très heureux qui ont réceptionné le geste de la Fédération. Ils ont témoigné leur reconnaissance au bureau fédéral par le truchement de René Daniel Louzaya, président de la Commission fédérale d'arbitrage. Ils disent avoir hâte *«de donner le meilleur»* d'eux-mêmes *«pour le bonheur des amoureux du football national».*

Jean-Guy Blaise Mayolas a profité de cette cérémonie pour fustiger le comportement de certains arbitres qui changent délibérément le cours des matches pour *«10.000 francs»* ou par simple humeur, ou encore par incompétence. Cela va, leur a-t-il flanqué, contre la promotion de la discipline. Donc, habiller les arbitres n'est qu'une partie du problème. C'est pourquoi le président de la FECOFOOT envisage *«une réflexion»* aux maux qui minent l'arbitrage congolais. Un *«corps d'élite»* pourrait être créé, chargé d'officier les matches du championnat national direct Ligue 1. *«Ces arbitres pourraient bénéficier d'une indemnité mensuelle»*, a-t-il déclaré.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Jean-Guy Blaise Mayolas remettant le maillot à l'arbitre Messi Nkounkou

DAVIS CUP by Rakuten

FECOTEN

Mot de Monsieur le Ministre

Depuis un peu plus d'un an, le monde lutte contre la pandémie du Covid-19, qui a mis à mal les activités humaines dans tous les compartiments de la vie. Le sport n'a pas été épargné et il a fallu beaucoup d'imagination pour que celui-ci survive à cette crise et renaisse timidement à travers le monde. Nous en sommes heureux.

Pour le Congo, il ne pouvait y avoir meilleur hôte qu'un tournoi international de tennis pour accompagner et amplifier cette reprise. Chaque compétition est un moment unique qui s'appuie sur un contexte particulier.

Alors, avec joie et plaisir, je vous souhaite la bienvenue en terre congolaise. Vous êtes ici chez-vous et ce ne sont pas que des mots mais c'est une réalité. Une réalité parce que le Président de la République, Chef de l'Etat, Son excellence Denis SASSOU N'GUESSO, en dotant le Congo d'infrastructures sportives modernes avait à cœur de rapprocher les hommes afin qu'ils s'expriment sans frontières. Telle est la dimension internationale du sport.

Le sport a le pouvoir de changer le monde avait dit le président Nelson MANDELA. Vous êtes ici pour porter l'ambition de vos pays et pour améliorer vos performances individuelles.

Je souhaite que l'envie légitime de gagner ne prenne pas le dessus sur l'une des valeurs du sport qui est celle d'unir les peuples. Le sport est un puissant vecteur de brassage et il doit le demeurer pour l'harmonie de nos sociétés souvent traversées par des questionnements multiples qui fragilisent son essor.

J'appelle donc toute la communauté ici réunie, à placer le temps de cette compétition dans l'excellence, l'amitié, le fair-play et la tolérance.

Je sais combien les sportifs sont impatients de faire rebondir la petite balle jaune. D'ores et déjà, je salue les performances qui seront réalisées ici et vous souhaite bonne chance.

Vive le sport
Vive le tennis